

BAROMETRE DES MEDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du paysage
médiatique en Afrique

GABON 2016

Française/English





BAROMETRE DES MEDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du paysage
médiatique en Afrique



GABON 2016

Version Française

Publié par/ Published by:

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
fesmedia Africa
Windhoek, Namibia
Tel: +264 (0)61 417500
E-mail: info@fesmedia.org
www.fesmedia-africa.org
Director: Sara Brombart

© Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

ISBN

No. 978-99945-77-39-2

Toute vente ou utilisation à des fins commerciales des médias publiés par Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sauf autorisation écrite de FES.

The sale or commercial use of all media published by the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) is prohibited without the written consent of the FES.

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce volume ne reflètent pas nécessairement les opinions de Friedrich-Ebert-Stiftung ou Fesmedia Afrique. Fesmedia Afrique ne se porte pas responsable de l'exactitude des données présentées dans ce document.

The findings, interpretations and conclusions expressed in this volume do not necessarily reflect the views of the Friedrich-Ebert-Stiftung or fesmedia Africa. fesmedia Africa does not guarantee the accuracy of the data included in this work.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ 05

SECTEUR 1 09

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue.

SECTEUR 2 21

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la durabilité.

SECTEUR 3 35

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante; le diffuseur public est transformé en véritable service public.

SECTEUR 4 43

Les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau.

LA VOIE À SUIVRE 53

ENGLISH 55

English Version
African Media Barometer GABON 2016

Le Baromètre des Médias Africains

Le Baromètre des Médias Africains (BMA) est une description en profondeur et une évaluation compréhensive de l'environnement médiatique sur le continent africain. À la différence d'autres enquêtes de presse ou des médias, l'BMA est un exercice d'auto-évaluation effectué par des Africains et selon des critères et déclarations africains comme la « Déclaration des principes de la liberté d'expression en Afrique » (2002) de la « Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ». En collaboration avec l'Institut des Médias pour l'Afrique Australe (*Media Institute for Southern Africa, MISA*), le projet 'médias' de la Friedrich-Ebert-Stiftung en Afrique (*fesmedia Africa*) a créé le Baromètre des Médias Africains (BMA) en 2004.

Le Baromètre des Médias Africains (BMA) est une analyse qui permet d'évaluer l'environnement médiatique d'un pays tout servant d'instrument de lobbying pour les réformes dans le secteur des médias.

Ses résultats sont communiqués au public du pays concerné pour viser l'amélioration de la situation des médias en prenant la Déclaration de l'Union Africaine et d'autres normes africaines comme indices de référence.

Les recommandations des rapports BMA sont aussi transmises aux 19 bureaux des pays de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) en Afrique et à d'autres organisations locales comme l'Institut des Médias pour l'Afrique Australe (*Media Institute for Southern Africa, MISA*).

Méthodologie et système de notation

Tous les trois à quatre ans, une commission de 10 à 12 experts se réunit pour évaluer la situation des médias dans leur pays respectif. Le panel est composé à part égale des représentants des médias et de la société civile au sens large.

Pendant 1 jour ½, ils discutent l'environnement médiatique de leur pays à l'aide de 39 indicateurs prédéterminés.

La réunion sera présidée par un modérateur indépendant et expérimenté concernant la méthodologie du BMA qui veillera à s'assurer que les résultats sont d'une qualité standardisée. Les résultats de la discussion seront résumés par un rapporteur et communiqués au public une fois que les panélistes les auront validés.

Après le débat d'un indicateur, les membres du panel attribuent leur note individuelle pour cet indicateur par vote anonyme et en accord avec les critères suivants :

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

La somme des notes individuelles pour un indicateur sera divisée par le nombre de panélistes afin de déterminer une note moyenne par indicateur. Ces notes moyennes par indicateur sont additionnées pour obtenir une moyenne par secteur qui ensuite représente la note finale d'un pays.

Résultats

Le rapport final est un résumé qualitatif de la discussion et indique également les notes moyennes pour chaque indicateur, secteur et la note final du pays. Dans le rapport les membres du panel ne sont pas nommés pour les protéger des répercussions négatives.

Avec le temps les rapports trisannuels ou quadriennaux mesurent le développement de l'environnement médiatique d'un pays particulier. Leurs résultats devraient former la base d'une discussion politique sur la réforme médiatique.

Dans les pays, où l'anglais n'est pas la langue officielle, le rapport est une édition bilingue.

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et ses bureaux servent seulement comme convocateurs du panel et comme garants d'une méthodologie standardisée.

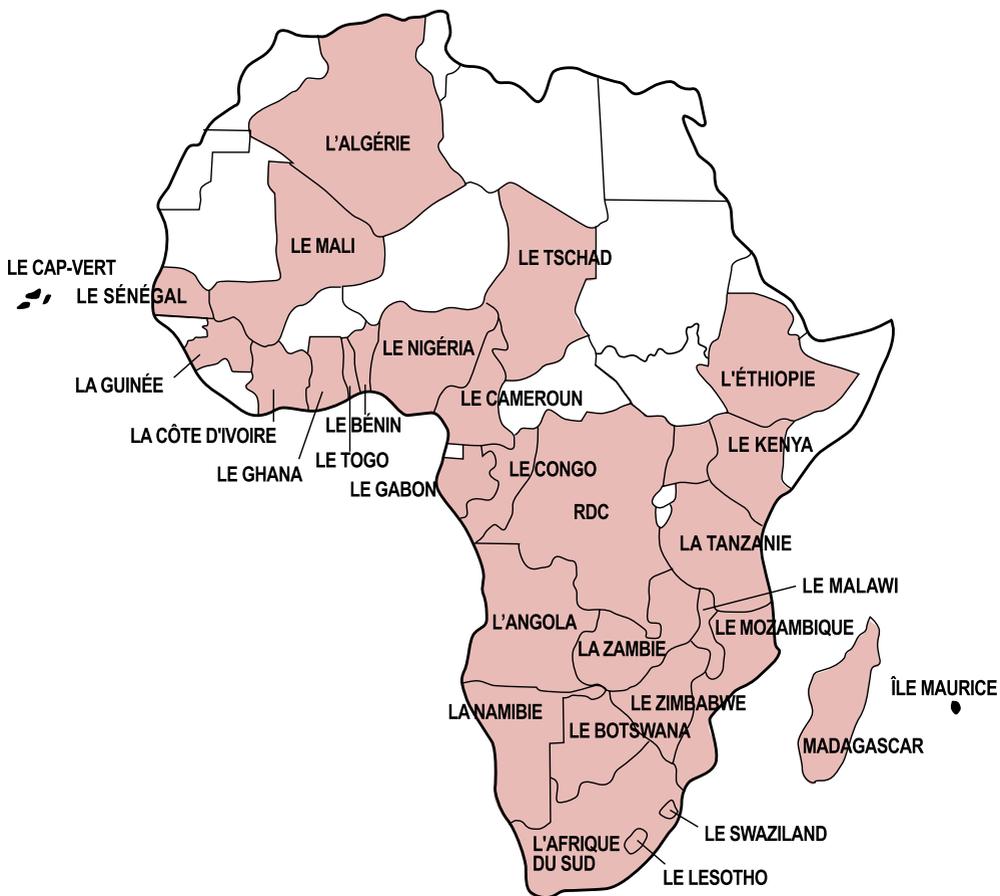
Le panel est responsable du contenu de la discussion et du rapport qui ne représente pas ou ne reflète pas forcément les vues de Friedrich-Ebert-Stiftung. En 2009 et encore en 2014 les indicateurs ont été retouchés, renouvelés, on a ajouté de nouveaux indicateurs et quelque uns ont été remplacés.¹

Vers la fin de 2016, le BMA avait déjà eu lieu dans 31 pays africains, dont certains d'entre eux pour la cinquième fois.

Zoe Titus
Directeur Regional
Institut des Médias
d'Afrique du Sud
Windhoek, Namibie

Sara - Nathalie Brombart
Directrice du projet
fesmedia Africa
Friedrich-Ebert-Stiftung
Windhoek, Namibie

¹ Par conséquent, la comparaison des notes de certains indicateurs et des notes des secteurs des rapports précédents n'est plus possible.



31 pays du BMA (2005-2016)

Baromètre des médias en Afrique

GABON 2016

Résumé

Le Gabon est un pays où il y a encore beaucoup de marge pour améliorer l'environnement des médias. En ce qui concerne la liberté d'expression en général, elle est garantie par la Constitution et par plusieurs textes de lois. Il existe un Code de la Communication ouvert, qui assure la liberté d'expression à tous les citoyens, ainsi que l'accès à l'information et aux médias. Dans ce domaine également, le Gabon a signé la plupart des instruments internationaux dont la Déclaration des Principes de la Liberté d'expression en Afrique. Au vu de ces textes, le pays n'a rien à envier aux autres pays démocratiques.

Mais sur le terrain, l'application des textes n'est pas effective. En effet, sous le prétexte du maintien de «l'ordre public», les pouvoirs publics procèdent à des arrestations de personnes pour des opinions qu'elles ont exprimées ou pour avoir participé à des activités non autorisées: rassemblements, marches, etc. Les citoyens y réfléchissent à deux fois avant de formuler des critiques contre le régime. Même s'il n'y a pas de loi sur le Secret d'Etat, il y a des domaines où il ne faut pas s'aventurer tels que la défense, le secteur minier, les marchés publics et la forêt. Un journaliste en a fait l'amère expérience. Il s'est retrouvé derrière les barreaux pour avoir dénoncé un marché accordé par le Trésorier Payeur général pour l'acquisition d'un blindé, et cela sans passer par la commission de passation des marchés.

En principe l'accès à la profession de journaliste est ouvert. Mais il y a des entraves quant à la pratique de cette profession. Les pouvoirs publics exigent parfois la détention de la carte de presse, dont le processus de délivrance n'est pas toujours transparent. Le gouvernement s'est également donné les moyens de pouvoir décider de l'opportunité d'accorder ou non l'autorisation de créer un organe de presse.

Le journaliste n'a pas la tâche facile dans l'exercice de son métier. Il lui est parfois exigé de révéler ses sources et il peut se retrouver en prison s'il n'obtempère pas. Il accède difficilement aux sources publiques d'information, surtout s'il est considéré comme hostile au régime.

Dans ce tableau sombre, il y a une éclaircie. Les nouveaux médias sont libres. Les sites web ne sont ni filtrés, ni bloqués. L'utilisation de la téléphonie mobile est largement répandue. Il n'y a encore aucune législation réelle concernant cette forme de communication. Apparemment le législateur ne s'est pas encore éveillé à l'importance des nouveaux médias.

C'est le cas également de la société civile. Non seulement elle n'est pas organisée, mais elle ne s'implique pas effectivement ni dans la défense des médias, ni dans l'assainissement du secteur. Pratiquement toutes les lois et tous les textes

réglementaires sont de l'initiative du gouvernement. Il y a bien eu des états généraux de la communication, mais leurs conclusions tardent à être appliquées et la confiance dans le processus commence à s'effriter.

Le paysage médiatique est plutôt diversifié au Gabon. La radio est le média le plus important à cause de son accessibilité tant par le coût (il n'y a pas de redevance pour la radio) que par la couverture du territoire national. Environ une trentaine de stations de radio permettent de couvrir 85% du territoire national.

La télévision est aujourd'hui très courue mais c'est surtout dans les grandes agglomérations. C'est le cas également d'internet. Dans les zones rurales, il n'y a pas toujours l'électricité pour faire fonctionner un poste téléviseur ou un ordinateur. Il existe une dizaine de chaînes de télévision publiques et privées.

La presse écrite comprend une vingtaine de titres dont seulement cinq sont réguliers. La distribution des journaux est aléatoire et il arrive que les journaux parus le lundi ne parviennent à l'arrière pays que le vendredi. Le coût moyen des journaux est également un facteur bloquant: environ 400 francs CFA l'unité (US\$ 0,70). Sur les ventes des journaux, la société de distribution SOGAPRESSE prélève 40% des recettes.

La téléphonie mobile est la source d'information la plus importante. Au moins les deux tiers des Gabonais ont un téléphone mobile et beaucoup en possèdent deux et parfois plus. Mais dans un pays montagneux comme le Gabon, la couverture totale du territoire national est difficile à assurer.

Beaucoup d'organes de presse sont la propriété d'acteurs politiques du parti au pouvoir, ou de hauts fonctionnaires. Mais ils se cachent toujours derrière des prête-noms. La loi interdit en effet aux fonctionnaires d'être propriétaires de médias. Dans ces conditions de non transparence il est difficile de lutter contre les monopoles et les concentrations, même s'il y a une loi à cet effet.

Le gouvernement accorde une aide à la presse écrite. Cependant celle-ci est attribuée de façon arbitraire et est largement insuffisante. Les journaux ont ainsi du mal à survivre et leur durée de vie est estimée à cinq ans.

Les médias gabonais sont largement dominés par les hommes tant du point de vue des acteurs que du contenu. C'est un reflet de la société où les hommes occupent plus d'espace dans la vie publique. Il en est de même pour les minorités ethniques (les pygmées par exemple) ou religieuses qui sont peu présentes dans les médias. En dehors du christianisme et de l'islam, les autres croyances sont considérées comme des sectes ne méritant pas d'être couvertes par les médias.

C'est surtout la politique qui domine le contenu des médias. Il s'agit ici de politique nationale et non pas locale. Cela laisse peu de place aux sujets d'investigation. Du reste, il n'y a toujours pas les capacités et les moyens dans les organes de presse

pour traiter de façon approfondie les sujets touchant à l'économie, la science, l'environnement, etc.

Il y a cependant une exception. La chaîne privée de télévision TV+ produit des émissions sur l'environnement. Mais les initiatives sont limitées car l'accès à l'information publique est difficile.

Progressivement, le Gabon est entrain de mettre en place une politique des technologies de l'information et de la communication. Un ministère de l'économie numérique a même été créé et il existe une agence des infrastructures numériques et des fréquences.

Le marché de la publicité est assez important au Gabon et aurait pu permettre une plus grande viabilité des médias. Mais tant le gouvernement que les gros annonceurs privés ne donnent de la publicité qu'aux médias bien-pensants. Pour les annonceurs privés il s'agit d'éviter de donner l'impression de soutenir l'opposition.

Il existe au Gabon des textes régulant l'audiovisuel. Mais ces textes sont désuets et de nouveaux textes ont été adoptés sans être appliqués. En attendant, l'égal accès aux médias publics n'est pas encore de mise et c'est la propagande politique qui domine. Cela est particulièrement vrai pour les diffuseurs publics.

Aujourd'hui tous les membres de la Commission Nationale de la Communication sont nommés par les institutions de l'Etat : la Présidence de la République, l'Assemblée Nationale et le Sénat. Or c'est cette commission qui régule les médias. Cependant, en dépit de cette tare congénitale, il lui arrive de faire preuve d'impartialité.

Le processus d'attribution des fréquences n'est pas non plus très clair dans la pratique. Dans la réalité, la décision finale revient au ministre de la communication et l'on peut penser que les demandes de fréquences des promoteurs qui ne sont pas avec le régime restent parfois en souffrance pour des raisons politiques.

Les diffuseurs publics sont entièrement sous le contrôle du gouvernement au détriment souvent de la notion de service public. Leurs conseils d'administration sont nommés par le Président de la République qui est le véritable propriétaire des médias d'Etat, et ils ne sont donc pas responsables devant le public. Ces médias reçoivent fréquemment des instructions des hautes autorités et la plupart du temps ils ignorent les activités des partis politiques de l'opposition.

Le financement des diffuseurs publics est hélas inadéquat. Cela les oblige à recourir à la publicité pour assurer leur fonctionnement. Cette insuffisance de moyens se ressent dans la qualité des programmes. Il faut tout de même signaler que Gabon Télévision fait des efforts pour couvrir l'actualité locale. Les journalistes saisissent l'opportunité que leur offrent les déplacements des autorités politiques dans l'arrière-pays pour collecter des informations locales.

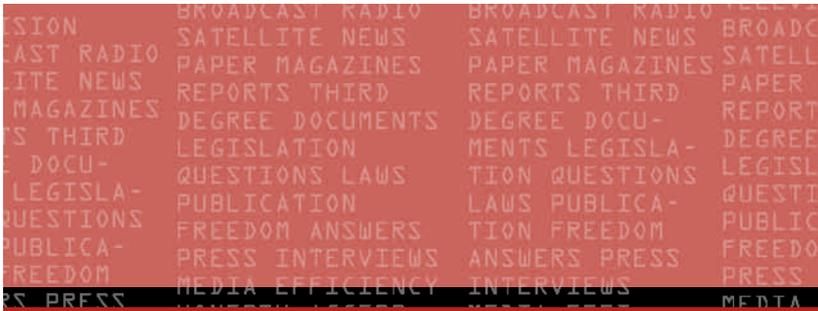
La rigueur dans le traitement de l'information n'est pas la qualité la mieux partagée chez les médias gabonais. Cela est dû à un manque de capacités, mais également à la pression politique ou à l'engagement politique des journalistes eux-mêmes. Il y a bien un observatoire des médias et même une charte des droits et devoirs des journalistes gabonais. Il n'empêche que les normes professionnelles ainsi que l'éthique et la déontologie sont régulièrement bafouées.

Les conditions matérielles de travail des journalistes sont plutôt mauvaises. Les salaires dans les médias privés sont très bas et parfois inexistants. Seul le quotidien l'Union assure un revenu adéquat à ses employés ainsi qu'une assurance. Dans le public, les salaires sont inégaux et les collaborateurs extérieurs sont les plus vulnérables. Et, à part Gabon Télévision et Africa numéro Un, il n'y a même pas de vrai syndicat pour défendre les acteurs des médias. Des associations existent mais ne sont pas très efficaces. La majorité des journalistes ne sont pas syndiqués et se mobilisent à peine quand l'un d'eux est agressé ou traîné devant les tribunaux.

Dans une telle situation il n'est pas surprenant que la corruption soit rampante. Beaucoup de journalistes gabonais perçoivent ce qui est communément appelé le gombo, les frais de transport, les frais d'installation, ou les frais d'intronisation. Il y en a même qui ont droit à des «frais d'entretien». Il s'agit d'argent ou de faveurs matérielles accordés à un journaliste pour qu'il soit bienveillant par rapport à une personne, un parti politique, etc. Les conséquences sont, entre autres, l'autocensure, pour ne pas heurter le bienfaiteur, l'annonceur publicitaire ou le régime.

On estime que près de la moitié des journalistes gabonais n'ont reçu aucune formation formelle. Il existe pourtant des opportunités de formation. Cela peut être une formation diplôme, une formation continue ou des séminaires.

Toute nouvelle formation ne garantit cependant pas une promotion. En effet, il n'y a pas de politique volontariste de promotion de l'égalité des chances dans les rédactions. L'appartenance politique est un critère qui compte. Par contre, il n'y a pas de discrimination fondée sur l'âge, le sexe ou la religion.



SECTEUR 1:

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue.



La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue.

1.1 La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est garantie dans la constitution et protégée par d'autres lois.

La constitution gabonaise¹ prévoit la liberté d'expression à tout citoyen, y compris les journalistes. Elle reconnaît la liberté d'expression comme faisant partie de l'expression démocratique².

Cette liberté est reprise dans le Code de la Communication Audiovisuelle Cinématographique et Écrite de 2001³, qui est la loi cadre du secteur dans lequel s'exercent les médias. Dans son Article 3 le Code stipule «la communication audiovisuelle et cinématographique est libre en République gabonaise». Néanmoins, le même article ajoute que cette liberté est «sous réserve du respect de l'ordre public de la liberté et de la dignité des citoyens». En plus l'article 42 consacre une place centrale à la liberté d'expression dans le processus démocratique du pays. Cet article stipule :

« Au sens de la présente loi on entend par expression de la démocratie

- Le pluralisme d'opinion
- Le pluralisme et l'indépendance des médias
- La libre circulation de l'information
- Le libre accès des citoyens aux médias publics ou privés
- L'accès équitable des partis politiques et associations aux médias publics ou privés »

La loi no 14/91 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil National de la Communication à son tour prévoit une garantie de la liberté d'expression en créant un conseil chargé de veiller en «*toute indépendance et impartialité*» (i) au respect de l'expression de la démocratie et de la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire et (ii) et à l'accès des citoyens à une communication libre.

Le Gabon a aussi signé et ratifié plusieurs instruments internationaux tels que la Déclaration des Principes de la Liberté d'expression en Afrique, qui garantissent la liberté d'expression aux citoyens.

1 Loi no 3/91 du 26 mars 1991, modifiée par la loi no 1/94 du 18 mars 1994, la loi no 18/95 du 29 septembre 1995, la loi no 1/97 du 22 avril 1997, la loi no 14/2000, et la loi no 13/2003 du 19 août 2003.

2 Article 94 et 95

3 Loi no 07/2001

D'autres textes et lois reprennent ces libertés comme piliers essentiels de la construction d'un pays démocratique et libre. Même si certains textes n'ont qu'un caractère réglementaire, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas force de loi, ils donnent à penser qu'il y a une volonté politique visant à garantir, par la constitution et d'autres lois, la liberté d'expression en général et des médias en particulier au Gabon.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

3.3

1.2 Le droit à la liberté d'expression est effectif et les citoyens, y compris les journalistes, exercent leurs droits sans crainte.

Même si, à travers les lois, les autorités gabonaises donnent l'impression qu'il existe un environnement sain pour l'exercice de la liberté d'expression, dans la pratique, c'est n'est pas toujours le cas.

Les citoyens se retrouvent souvent dans des situations difficiles pour avoir critiqué les autorités. Même les élus payent souvent un lourd tribut pour leurs opinions. Par exemple, une députée a été exclue du parti majoritaire et de l'Assemblée Nationale pour avoir critiqué et voté contre un projet de loi portant révision de la constitution.

Plusieurs exemples démontrent l'absence d'une pluralité d'opinions sur la scène publique gabonaise. Les médias publics n'ont pas toujours la liberté de diffuser la communication des partis politiques de l'opposition ou de certaines organisations indépendantes, même quand ce sont des annonces ou communiqués payés. En 2014 une journaliste a été retirée de l'antenne de la télévision publique parce qu'elle avait critiqué l'absence des femmes députées à l'Assemblée Nationale. En général toute information à diffuser doit être soumise à l'appréciation de la haute hiérarchie des médias publics «pour ne pas heurter les sensibilités».

communication sur ces secteurs dits sensibles. En effet, la constitution stipule que le citoyen peut perdre ses droits si son action perturbe l'ordre public.

En principe, toute personne peut devenir journaliste au Gabon. Le Code de la Communication stipule que pour être journaliste il faut avoir l'expérience de deux ans dans un organe de presse ou le diplôme de l'école de journalisme. Cependant la Commission Nationale de la carte de presse est vue comme une entrave au libre accès à la profession. Cette Commission statutaire donne son avis avant la délivrance de la carte de presse par le Ministre de la communication. La carte de presse officielle est souvent requise pour couvrir certains événements publics et sa non détention peut être évoquée pour refuser l'accès à l'information aux journalistes.

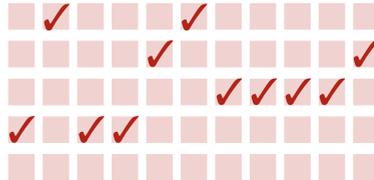
En outre, les autorités publiques ont le pouvoir d'interdire ou de saisir les journaux. La loi donne aussi la possibilité à l'imprimeur ou au distributeur de refuser d'imprimer ou de distribuer un journal s'il juge que le contenu peut compromettre l'ordre public.

Le Gabon est en train d'élaborer une nouvelle loi pour rendre l'environnement médiatique plus libre. Entre temps les conditions actuelles s'appliquent.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.7

1.4 Le gouvernement s'efforce d'honorer les instruments régionaux et internationaux sur la liberté d'expression et la liberté de presse.

Le gouvernement du Gabon a signé sans toutefois ratifier ou transposer dans la législation nationale la plupart des instruments africains ou internationaux sur la liberté d'expression et de la presse. En théorie, sous la pression internationale, le gouvernement accepte certains principes et crée des commissions pour montrer que « nous sommes sur la bonne voie ». Mais il applique rarement ces instruments,⁴ ont indiqué la plupart des panélistes.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur: **2.4**

1.5 Les publications écrites ne sont pas soumises à l'autorisation préalable des pouvoirs publics.

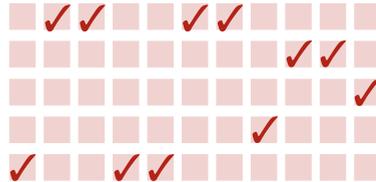
Les lois gabonaises disent que la création d'un journal est assujettie à un régime de déclaration. Dans son article 96, le code de la Communication stipule que cette déclaration doit être faite contre un récépissé auprès du Ministre de la Communication et du Procureur de la République. Mais dans les faits, la décharge de la déclaration ne constitue pas un récépissé, ce qui fait du récépissé délivré par le Ministre une sorte d'autorisation préalable. En effet, le Ministre en charge de la Communication utilise ses prérogatives pour délivrer le récépissé comme moyen de contrôler qui peut et qui ne peut pas publier un journal. Cela a des conséquences pratiques. A titre d'illustration, au moins un journal hebdomadaire a eu du mal à se transformer en quotidien.

⁴ Les panélistes n'arrivaient pas à tomber d'accord sur la pratique au Gabon en ce qui concerne l'applicabilité des instruments internationaux dans le territoire. Certains d'entre eux croyaient que ces instruments sont applicables de manière automatique dès lors qu'ils sont ratifiés par le Gabon. D'autres, par contre, affirmaient qu'il fallait une transposition préalable dans les lois internes pour qu'ils deviennent applicables.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.7

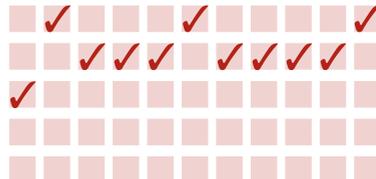
1.6 Les sources confidentielles d'information sont protégées par la loi et / ou par les tribunaux.

Le Code de la Communication dit que le journaliste professionnel n'est pas tenu de révéler ses sources d'information, « en dehors des cas prévus par la loi ». Cette conditionnalité affaiblit la pratique de la protection des sources journalistiques au Gabon. Cela se vérifie tous les jours sur le terrain. Presque chaque fois qu'un journaliste se trouve devant une autorité administrative ou sécuritaire, il lui est exigé d'identifier ses sources d'information. Un exemple frappant concerne le journaliste Jean De Dieu Bede, qui a été interpellé et mis en détention pendant plusieurs jours par un service de contre-espionnage militaire. Il lui était demandé de révéler la source d'une information concernant une querelle entre le Ministre de la défense et le Directeur de cabinet du Président de la République, information qu'il avait publiée dans son journal. En absence d'une loi qui exige la révélation des sources, les autorités utilisent diverses formes d'intimidation.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

1.8

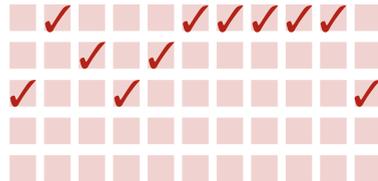
1.7 L'information publique est facilement accessible et garantie par la loi à tous les citoyens.

Le Gabon ne possède pas une loi sur l'accès des citoyens à l'information. En l'absence d'une telle loi, les fonctionnaires et d'autres détenteurs de l'information publique ne se sentent pas obligés de divulguer l'information à un citoyen qui la sollicite. Même les institutions publiques, en l'occurrence le contrôle supérieur de l'Etat et les services d'audit, n'accèdent pas facilement à l'information. Le gabonais lambda n'a aucune information officielle sur les secteurs tels que les mines, le pétrole, les forêts et certains grands marchés, des domaines qui sont classés comme confidentiels. L'espace public gabonais est caractérisé par le manque de transparence, au point où le Gabon a été exclu de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

1.7

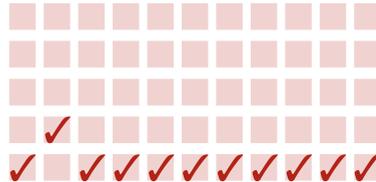
1.8 Les sites Web et les blogues et toute plateforme numérique ne sont pas tenus d'être déclarés ou d'obtenir l'autorisation préalable des pouvoirs publics.

Le Gabon n'a aucune loi qui exige une autorisation préalable pour créer un site web ou un blog. Le Code de la communication ne comporte aucune disposition sur la presse en ligne. Une loi en gestation va pour la première fois inclure les sites web et les blogs dans le cadre législatif du secteur de la communication.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

4.9

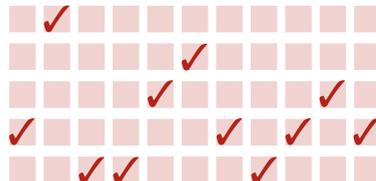
1.9 L'Etat ne cherche pas à bloquer ni à filtrer le contenu d'Internet sauf si la loi prévoit des restrictions qui servent d'intérêt légitime et qui sont nécessaires dans une société démocratique et appliquées par un tribunal indépendant.

Les panélistes ont estimé qu'il était difficile d'avoir une opinion tranchée sur le fait que l'État filtre ou non le contenu numérique. Toutefois, le sentiment généralement chez les journalistes et d'autres usagers des sites et produits électroniques est que l'Etat interfère avec leurs activités de temps en temps, parfois même en utilisant des hackers indépendants. Cependant les panélistes pensent que les problèmes que rencontrent certains citoyens et organismes avec leurs sites ou emails sont le résultat des activités des malfaiteurs, qui n'ont aucun lien avec le gouvernement.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

3.6

1.10 La société civile en général et les groupes de pression des médias défendent activement la cause de la liberté des médias.

Parce qu'il n'y pas une organisation globale réelle, la société civile gabonaise n'intervient dans la cause de la liberté des médias que de manière ponctuelle. Il y a une forte mobilisation des organisations de la société civile, par exemple, en cas d'arrestation d'un journaliste. Cette faible implication des OCS dans les causes des journalistes est due au fait que les deux n'ont pas une plateforme de collaboration. En plus les relations entre eux sont souvent négatives, voire hostiles. Le combat quotidien pour un meilleur environnement médiatique est donc réservé aux syndicats et aux organisations professionnelles du secteur.

Le pointage:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur:

1.6

1.11 La législation sur les médias est le résultat de concertations approfondies entre les institutions, les citoyens et les groupes d'intéressés.

La majorité des lois gabonaises sont issues des initiatives gouvernementales. Certains panélistes sont convaincus que des individus qui ne maîtrisent pas les contours et les subtilités des secteurs concernés sont sollicités pour élaborer les projets de lois. Ils pensent que cette manière de procéder est particulièrement utilisée pour les projets de lois dans le secteur des médias.

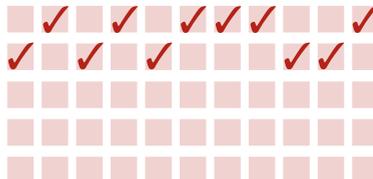
Les conclusions des états généraux de la communication de 2015 ont abouti à une nouvelle loi sur la communication. Cette loi reste dans sa phase embryonnaire. Plusieurs commissions sur le suivi des recommandations de ces états généraux n'ont jamais siégé parce que les autorités tardent à confirmer leurs membres. Même si presque toutes les parties prenantes du secteur de la communication ont apporté des inputs dans l'élaboration de la nouvelle loi, le processus n'a pas

inspiré beaucoup de confiance. En général, les consultations publiques ne sont que cosmétiques.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur

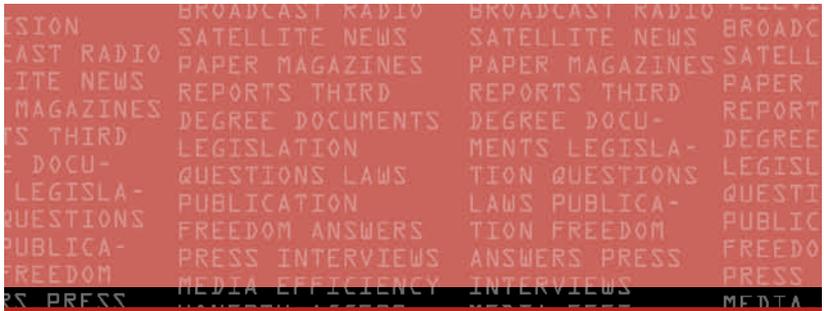


Moyenne de l'indicateur:

1.4

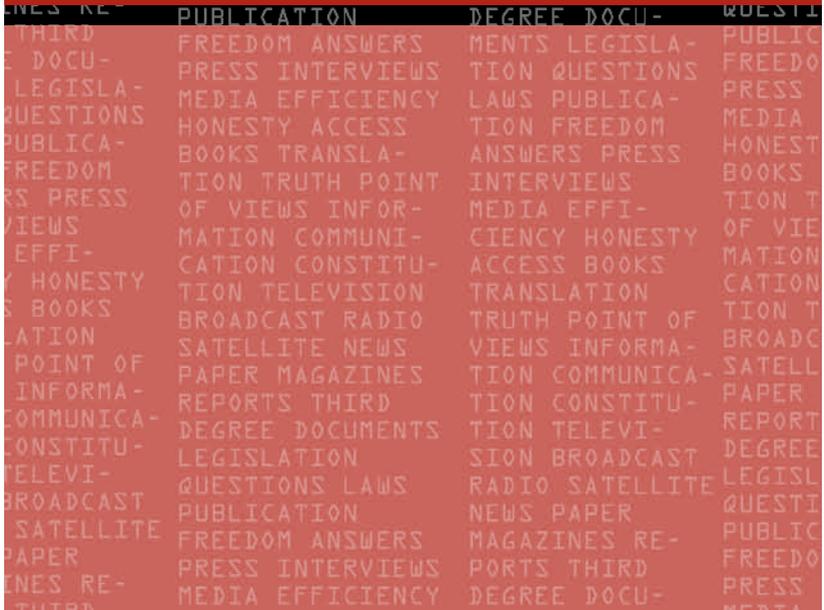
Note du secteur 1:

2.5



SECTEUR 2:

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la durabilité.



Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la durabilité.

2.1 Une large gamme de sources d'information (presse, audiovisuelles, internet, téléphones portables) est disponible et abordable pour les citoyens.

Il y a un nombre important et diversifié de sources d'information au Gabon.

En ce qui concerne la presse écrite, le Gabon compte une vingtaine de journaux, dont un quotidien et cinq hebdomadaires plus ou moins réguliers. À 400 francs CFA (US\$ 0,70) pour le quotidien et 600 francs CFA (US\$ 1) pour les hebdomadaires, le journal coûte très cher au Gabon. A titre de comparaison, la miche de pain coûte 150 francs CFA (US\$ 0.26). En plus les journaux sont plus disponibles dans les grandes villes que dans l'arrière-pays. Deux facteurs principaux expliquent cette disparité: le coût du journal, qui est considéré comme très élevé pour les habitants de l'arrière-pays et l'absence d'un système fiable de distribution. Le journal qui paraît un lundi arrive dans certaines parties du pays le vendredi et rarement dans d'autres, voire jamais. Le principal distributeur des journaux, SOGAPRESSE, prend jusqu'à 40% de commission sur les ventes, ce qui pousse les éditeurs à augmenter le prix du journal pour, au mieux, recouvrer les coûts de production.

Comparée à la presse écrite, la radio couvre une plus grande partie du territoire. Il existe une trentaine de radiodiffuseurs, y compris les radios publiques, commerciales/privées et communautaires. Il n'y a pas de redevance pour les signaux radiophoniques et les postes radios sont moins chers. La radio est très écoutée dans l'arrière-pays. La radio couvre tant bien que mal le territoire national. *Radio Gabon*, qui est de loin la plus grande radio, couvre 85% du pays. Cependant les villages qui se trouvent dans les lieux les plus reculés, surtout aux frontières, se contentent des radios étrangères.

La télévision devient de plus en plus à la mode dans l'arrière-pays comme dans les grandes villes. Néanmoins l'exploitation de cette source d'information par les populations est limitée par le manque d'infrastructures, le coût et l'irrégularité de l'énergie électrique. A ce jour il existe une douzaine de chaînes publiques et privées au Gabon. Les distributeurs par câble ou par satellite permettent aux gabonais d'avoir accès à plusieurs chaînes internationales. Si l'offre semble illimitée, les problèmes liés aux facteurs économiques et matériels sus évoqués ne permettent pas à tout le monde d'avoir accès à la télévision.

Le téléphone mobile est très probablement la source d'information la plus importante au Gabon. Plus de deux tiers de la population utilise le téléphone mobile. Il est commun de trouver une personne avec plus de deux téléphones. A ce jour le Gabon compte quatre opérateurs qui offrent déjà la technologie 3G. Malgré sa popularité et le nombre d'opérateurs, le coût des communications par téléphone reste élevé, comparé à d'autres pays de la sous-région, tels que le Cameroun. Le réseau a aussi beaucoup de problèmes techniques et il existe des zones sans couverture. Certains coins du pays sont complètement coupés du réseau. Des usagers sont parfois obligés de monter sur les collines pour pouvoir téléphoner. En plus des problèmes techniques, la géographie du Gabon, caractérisée par les montagnes et une couverture forestière à hauteur de 80%, ne facilite pas les choses.

L'accès à l'Internet est facilité par le taux de pénétration de la téléphonie mobile et l'introduction des technologies modernes, telle la 3G. Le ministère de la communication a fait en 2015 un décompte de 18 journaux en ligne. Il y a aussi une gamme importante de sites et blogs édités à l'extérieur du pays mais qui s'intéressent essentiellement à l'actualité gabonaise. Comme le téléphone mobile l'accès à cette source d'information est limité par le coût toujours élevé des services d'internet et sa concentration dans les zones urbaines. Pour plusieurs personnes l'Internet demeure un luxe, a affirmé un panéliste.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Moyenne de l'indicateur:

3.7

2.2 L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est pas restreint par les autorités de l'Etat.

Les autorités, de l'avis général des panélistes, ne cherchent pas à restreindre l'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux. En dehors des contraintes techniques et de création, comme les difficultés liées aux coûts et aux paramètres naturels tels que la géographie, chaque Gabonais est libre de consommer les produits médiatiques de son choix. Néanmoins il y a eu dans

Le Code de la communication n’aborde pas les questions de la concurrence et la concentration des médias. En conséquence, la concentration horizontale est devenue la norme. Le groupe BO Communications est propriétaire de deux chaînes de télévision, d’une radio et d’une société de publicité. Multipresse, à son tour, est l’éditeur du quotidien l’Union, d’un magazine, en même temps qu’il est le propriétaire d’une imprimerie et de la société de distribution des journaux SOGAPRESSE. Il y a même certains propriétaires qui publient jusqu’à cinq titres de journaux.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur: 2.5

2.6 Le gouvernement promeut un paysage médiatique diversifié, avec des organes de presse économiquement viables et indépendants.

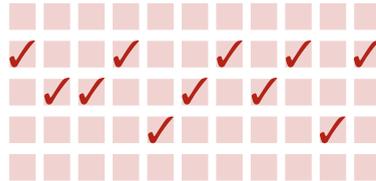
L’aide publique à la presse privée est passée de 500 millions francs CFA (US\$ 870) par an auparavant à 300 millions francs CFA (US\$ 521) en 2016. Cette aide ne concerne que la presse écrite. Une commission logée au ministère de la communication utilise plusieurs critères, tels que la périodicité, le tirage, et les locaux fixes pour désigner les médias bénéficiaires. En plus de la réduction de l’enveloppe globale de l’aide, le nombre des journaux bénéficiaires est aussi en baisse. L’aide prévue pour 2015 a été reportée à 2016; et parmi les trente journaux retenus par la commission, le ministère de la communication n’a attribué l’aide qu’à dix journaux. De plus en plus, le ministère de la communication refuse d’aider les journaux considérés comme hostiles envers le gouvernement. Il utilise souvent de nouvelles règles et conditions pour écarter certains journaux. Avant, l’aide publique à la presse était ouverte de droit à tous les journaux, mais aujourd’hui, les bénéficiaires sont triés parmi ceux qui en font la demande.

Le secteur est aussi confronté à un problème de discrimination dans la délivrance des autorisations. Les opposants du gouvernement ont du mal à en avoir. C’est

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.7

2.8 Tous les médias reflètent de façon équitable les voix des minorités et de la société dans sa diversité ethnique, linguistique et religieuse.

Le Gabon a plusieurs groupes minoritaires, en l'occurrence les groupes ethniques marginalisés comme les pygmées et les handicapés physiques et mentaux. Ces groupes sont en majorité délaissés par la société et les médias. Les groupes ethniques les plus forts en termes de nombre, d'appartenance politique et de puissance économique dominent l'espace médiatique. En revanche, les articles ou les émissions dédiés aux problèmes auxquels font face les groupes marginaux sont rares.

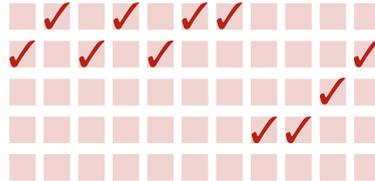
La plupart des radios surtout ruraux produisent des émissions en langues locales. Ces contenus sont souvent très variés et incluent de l'actualité, de l'information générale et des annonces d'intérêt public. Le français reste, en dépit de ceux-ci, la langue la plus utilisée dans les médias, particulièrement dans les grandes villes.

La religion est très présente dans les médias audiovisuels gabonais. Certaines confessions religieuses, telles que l'Eglise Catholique, opèrent leurs propres radios. La plupart des chaînes et stations donnent de l'espace aux minorités musulmanes les vendredis. En dehors du christianisme et de l'islam, considérées comme religions majeures, on ne trouve pas d'autres tendances de croyances dans les médias. Les médias traitent ces dernières comme des sectes ne méritant pas d'être vulgarisées.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.1

2.9 Les médias couvrent toutes les perspectives économiques, culturelles, politiques, sociales, locales et ils mènent des sujets d'investigation.

Les médias au Gabon n'ont pas, en général, de politiques discriminatoires. La couverture des événements ou des sujets est déterminée par leur importance ou leur intérêt pour les publics cibles. C'est-à-dire que si un sujet est intéressant les médias n'hésitent pas à le traiter. Les hommes et femmes de médias s'en remettent donc à leurs réflexes journalistiques pour décider de ce qui mérite leur attention et ce qui ne le mérite pas.

Cette manière de procéder est néanmoins à nuancer. Il se trouve que certains sujets et secteurs, comme la politique et l'économie, occupent plus d'espace sur les ondes et dans les colonnes des journaux. Aussi, l'actualité nationale est traitée en priorité par rapport à l'actualité locale. Par contre, les émissions sur les faits de sociétés et faits divers qui donnent la voix à tout le monde sont très populaires. C'est l'exemple de l'émission «les choses du pays» qui amène les caméras dans les rues pour montrer la vie quotidienne des Gabonais.

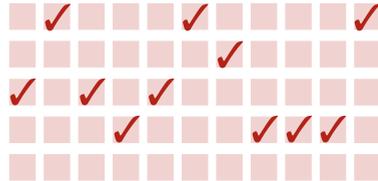
Même si il y a une grande couverture des questions économiques le traitement reste très technique et inaccessible aux populations. En général, il y a un manque de capacités dans les médias pour permettre une couverture approfondie et intéressante de l'économie, du secteur financier et de l'entrepreneuriat en général.

Il est difficile de parler d'une culture de journalisme d'investigation au Gabon. Comme affirme un panéliste, ce genre journalistique est «le parent pauvre des médias gabonais». Les reportages sur la corruption, par exemple, s'arrêtent aux dénonciations. Ce manquement est le résultat de l'absence de moyens et de formations appropriés.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5 Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.7

2.10 Les diffuseurs privés offrent un minimum de programmes de qualité et d'intérêt public.

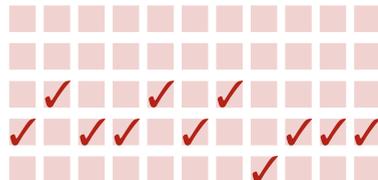
Généralement les diffuseurs privés produisent une plus grande gamme de contenus que le diffuseur public. Ils prennent la peine de refléter toutes les voix contradictoires dans des émissions variées, telles que les débats, talk-shows, les journaux télévisés ou parlés et les programmes interactifs. La concurrence a permis le développement des émissions de qualité et le traitement croissant des sujets d'intérêt public. TV+, par exemple, produit des émissions environnementales, qui traitent des sujets tels que la gestion des déchets et la pollution. Les diffuseurs privés s'impliquent aussi, en partenariat avec l'Etat et la société civile, dans les questions de santé publique, en l'occurrence les campagnes de vaccination.

Malgré cette ouverture à tout le monde, les hauts fonctionnaires de l'administration boycottent souvent les radios et télévisions privés, particulièrement quand il s'agit d'intervenir sur les sujets liés aux politiques gouvernementales et la corruption. Certains panélistes affirment qu'à un moment donné, la présidence de la République en était arrivée à déclarer TV+ comme persona non grata.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5 Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

3.8

2.11 Le pays dispose d'une politique cohérente des TICs ou le gouvernement met en œuvre des mesures encourageantes, qui visent à répondre aux besoins d'information de tous les citoyens, y compris les communautés défavorisées.

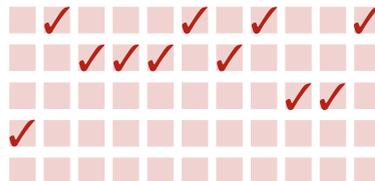
Il y a quelques années le Gabon a mis en œuvre un projet d'importation de 500,000 ordinateurs pour les écoles. Mais un grand nombre de ces ordinateurs ont été détournés et se sont retrouvés entre les mains des membres des familles de certaines autorités publiques. Ce qui reste est stocké au sein d'un département ministériel. Cette anecdote démontre plus ou moins l'attitude des dirigeants gabonais en matière de promotion des TICs. En effet, le pays n'a pas de politique cohérente pour le développement du secteur. Malgré quelques démarches, le Gabon a raté le délai de 2015 pour la migration numérique.

Au plan organisationnel, il ya néanmoins quelques initiatives. Il existe une agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences. Depuis quelques années, un projet vise à étendre le réseau de fibre optique dans l'arrière-pays. La création d'un ministère de l'économie numérique montre un réveil, en ce qui concerne les autorités, à l'importance des TICs.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.0

2.12 Le gouvernement n'utilise pas son pouvoir sur l'attribution des contrats publicitaires pour influencer le contenu rédactionnel.

Les départements ministériels et les entreprises parapubliques ont d'importants budgets pour la publicité. Ces derniers utilisent de manière flagrante leur place centrale sur le marché des publicités pour récompenser les médias amis et punir ceux qu'ils considèrent comme leurs opposants. Ils essayent aussi d'influencer le

contenu éditorial des médias en leur accordant ou en leur refusant la publicité. Après une série de reportages sur la mauvaise qualité de l'offre en eau et électricité, la société incriminée a inondé TV+ avec de la publicité et la chaîne a arrêté le reportage.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

Moyenne de l'indicateur:

1.8

2.13 Le marché de publicité est assez grand pour soutenir une diversité d'organes de presse.

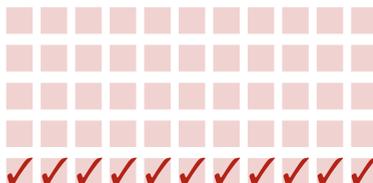
Le marché de la publicité au Gabon est assez important. L'hôtel Le Méridien, par exemple, a un budget annuel de publicité estimé à un milliard de francs CFA (US\$ 1,739,290). Toutes les grandes multinationales basées au Gabon consacrent un budget conséquent à la publicité et aux dépenses de promotion. Les entreprises du secteur de l'automobile, brassicole, téléphonie mobile, finance et banque constituent les plus grands annonceurs du pays.

Dans les journaux, la page de publicité coûte en moyenne 1,2 millions de francs CFA (US\$ 2087) et peut monter à deux millions de francs CFA (US\$ 3478) pour la quatrième de couverture. Le marché reste néanmoins très fragile. En cas de réajustement, c'est en général la partie du budget réservée à la publicité qui s'en va en premier. Parfois certains annonceurs décident d'eux-mêmes de suspendre la publicité dans les médias trop critiques pour éviter les problèmes avec les autorités.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

5.0

Note du secteur 2:

2.9

SECTEUR 3:

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante; le diffuseur public est transformé en véritable service public.

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante; le diffuseur public est transformé en véritable service public.

3.1 La législation sur l’audiovisuel a été adoptée et appliquée créant un environnement favorable à l’audiovisuelle publique, privée et communautaire.

Les principales lois qui régulent le secteur de l’audiovisuel sont le Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite, et les textes organiques de la Commission Nationale de la Communication. Le code prévoit la liberté de création, mais ne garantit pas un environnement favorable à l’épanouissement du secteur. La plupart des radios et télévisions existant au Gabon ont été créées dans les années 80 et 90. Depuis lors, presque toutes les nouvelles chaînes et stations appartiennent à des personnes qui ont des liens avec le gouvernement.

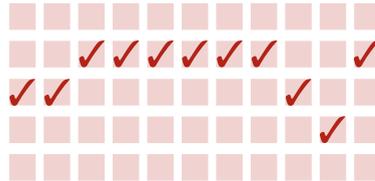
L’audiovisuel public bénéficie de certains avantages. Pour rendre ce sous-secteur plus efficace, une réforme récente a divisé l’office de radiotélévision du Gabon en trois : Gabon Télévision, Radio Gabon et Télédiffusion Gabon. Ces réformes ont été entamées sous l’impulsion de l’UNESCO. Cet organisme international a fait des propositions visant à transformer les radios et télévisions d’Etat en véritables radios et télévisions de service public. Parmi les réformes il y a l’exigence de performance managériale et la limitation de l’ingérence du ministère de la communication. Elles prévoient des contrats fixes et renouvelables de cinq ans pour les directeurs généraux afin de les motiver à bien travailler. Mais les autorités hésitent encore à les appliquer.

Aucune loi ne régule de manière spécifique le sous-secteur des radios communautaires au Gabon. En réalité il n’existe pas de radios communautaires au sens strict de la notion. Ce qu’on appelle radios communautaires au Gabon sont des radios créées par des individus et implantées dans les zones rurales. Même si celles-ci prétendent avoir une vocation de développement rural et communautaire, elles servent à accomplir les agendas de leurs promoteurs et très souvent se transforment en outils de propagande politique.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

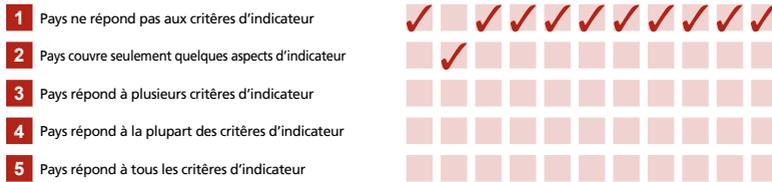
2.5

3.2 L'audiovisuel est régulé par un organe indépendant suffisamment protégé par la loi contre les ingérences, et dont le conseil n'est pas dominé par un parti politique particulier et dont les membres de conseil sont nommés -de façon ouverte- en concertation avec la société civile.

La Commission Nationale de la Communication (CNC) est le principal organe de régulation du secteur des médias, dont fait partie l'audiovisuel. La commission est composée de neuf membres - trois d'entre eux sont nommés par le Président de la République (PR), trois par le président de l'Assemblée Nationale et trois par le corps des professionnels. Selon la loi, le président de la CNC est élu par les membres, mais très souvent il est nommé par le PR. Pire encore, depuis l'arrivée du Sénat, les trois membres réservés au corps professionnel sont nommés par le président du Sénat. En conséquence, tous les membres de la CNC sont proches du gouvernement et militent dans le parti au pouvoir. Le président de la commission actuelle est l'ancien ministre des affaires étrangères. Il a succédé à un ancien ministre de l'énergie. Néanmoins, de temps en temps, même si c'est très rare, la commission fait preuve d'une certaine impartialité et indépendance. Un cas très cité concerne une sanction de la CNC contre *La Griffes*, un journal publié par la présidence de la République.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur: 1.1

3.3 L'organe qui régule les services d'audiovisuel, et les licences, le fait dans l'intérêt public et assure l'équité et la diversité des points des vues représentant la société dans son ensemble.

Les lois ne sont pas très claires en ce qui concerne l'organe qui gère les fréquences. Cette tâche est partagée entre l'agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF), la CNC et parfois le ministère de la communication. Créée il ya deux ans, l'ANINF est comprise comme un partenaire technique de la CNC. Aussi, les conditions d'attribution des fréquences ne sont pas très claires et restent souvent à la discrétion du ministre de la communication. L'environnement de confusion ainsi créé limite l'accès équitable aux fréquences. Un panéliste affirme que les critères sont très subjectifs et ne prennent pas en compte la diversité. Il donne l'exemple d'une ancienne ministre de la communication et secrétaire général de la présidence qui attend des fréquences depuis quatre ou cinq ans.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur: 1.9

3.4 Le diffuseur public/d'État est responsable devant le public par l'intermédiaire d'un conseil indépendant qui est représentatif de la société en général et désigné de manière indépendante, ouverte et transparente.

Les conseils d'administration des diffuseurs publics ne rendent pas compte aux populations. Ils sont nommés par le Président de la République, sur proposition du ministre de la communication. Ces conseils siègent dans les sessions ordinaires et extraordinaires, entre autres, pour adopter les budgets et les comptes administratifs. En général, ils n'ont aucun pouvoir pour véritablement influencer les actions des radios et télévisions d'Etat. Leur rôle est de faire des recommandations au ministre qui peut les prendre en compte ou les ignorer totalement.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Moyenne de l'indicateur:

1.3

3.5 L'indépendance rédactionnelle du diffuseur public/d'État de toute influence politique est garantie par la loi et appliquée pour assurer des informations et des programmes d'actualité équilibrées et équitables.

Un meeting de l'opposition s'est tenu en aout 2012 pas très loin de Gabon télévision. Mais la chaîne n'a pas mentionné cet événement, qui a occasionné l'arrestation de près de cent personnes, dans son journal du jour. Curieusement, quelques jours après, cette chaîne a diffusé des propos qui condamnaient un meeting dont elle n'a même pas parlé. «Ceci démontre clairement que la mission des diffuseurs d'Etat c'est de promouvoir le point de vue du gouvernement». Au Gabon, il est considéré comme normal qu'un ministre ou une haute autorité donne des directives aux radios et télévisions d'Etat en matière de traitement de l'information. Un directeur de Gabon télévision a été licencié pour avoir

refusé de diffuser des informations diffamatoires sur un leader de l'opposition. Les journalistes de l'audiovisuel sont convaincus que certains d'entre eux, vulgairement appelés «les gens du ministre» font de l'espionnage.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

1.7

3.6 Le diffuseur public/d'État est correctement financé de manière à le protéger contre toute ingérence politique par le biais de son budget et contre toute pression commerciale.

Le diffuseur public gabonais n'a pas un budget indépendant. Il dépend du ministère de la communication, qui fait des allocations de manière arbitraire. Ces allocations sont passées de 400 millions de francs CFA (US\$ 6975) à 100 millions de francs CFA (US\$ 173.929) avec le temps. Ce montant est dérisoire, comparé au revenu annuel de l'office de radiotélévision publique, estimé à un milliard de francs CFA (US\$ 1,739,290) par an. Il est aussi très insuffisant pour assurer un fonctionnant optimal. Même si la plupart de ses effectifs sont des fonctionnaires, la radio et télévision du Gabon prennent en charge plusieurs douzaines d'employés contractuels.

Le diffuseur public est donc obligé de faire recours à la publicité pour financer ses opérations. Cette pression financière, néanmoins n'interfère pas toujours avec la prise des décisions rédactionnelles. L'impact est ressenti plutôt dans la qualité inférieure des productions. L'interférence externe vient d'ailleurs, c'est-à-dire, des autorités.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur:

2.3

3.7 Le diffuseur public/d'État offre diverses formules de programmation qui prennent en compte tous les intérêts, y compris le contenu local et des programmes d'intérêt public de bonne qualité.

Le diffuseur public gabonais est impopulaire. Il est perçu par le public comme un outil de propagande militant en faveur du gouvernement et du parti au pouvoir. De manière systématique, il ne diffuse pas les informations qui peuvent embarrasser les autorités, même si ces informations sont dans l'intérêt public. Par exemple, Gabon Télévision n'a pas couvert un glissement de terre qui a tué sept personnes il y a deux ans. C'est aussi le cas d'une manifestation publique récente des syndicats à l'Assemblée Nationale. Un panéliste affirme que, Gabon Télévision n'est pas la première chaîne que les gens utilisent pour s'informer.

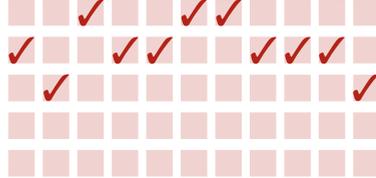
En dehors de la diffusion de la propagande gouvernementale, la qualité des émissions est généralement considérée comme étant plutôt mauvaise. Même certaines autorités ont publiquement admis que la population ou le public ne regarde pas Gabon Télévision. Cet organe a la réputation de ne pas diffuser ce qui intéresse le public mais ce qui plait au régime.

Même s'il reste dominé par la propagande pro-gouvernementale, Gabon Télévision produit un nombre croissant de contenu local. Il y a toujours l'information provinciale dans le grand journal de 19 heures. Amenés dans les campagnes par les autorités pour couvrir leurs activités, les journalistes de Gabon Télévision essayent de temps en temps de montrer la vie quotidienne des populations.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



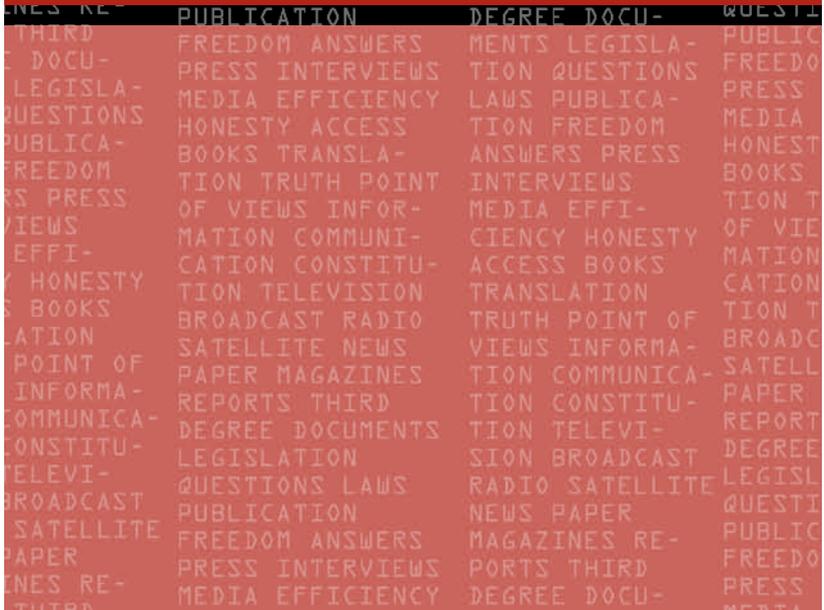
Moyenne de l'indicateur: 1.9

Note du secteur 3: 1.8



SECTEUR 4:

Les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau.



Les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau.

4.1 Le niveau de traitement de l'information obéit aux principes de base d'exactitude et d'équité.

Plusieurs facteurs militent contre un journalisme de qualité qui obéit aux principes de base d'exactitude et d'équité. Ce sont essentiellement le manque de moyens, la pression politique et le manque de formation adéquate. Les membres du public comme les journalistes affirment que les organes de presse et les journalistes font preuve de beaucoup de manquements. Le bon journalisme peut être considéré comme l'exception, pratiqué par deux ou trois organes de presse.

Les organes de presse publient souvent des informations contradictoires, selon leur penchant politique. Ils n'arrivent pas souvent à donner l'information exacte, par exemple, sur le nombre réel de personnes présentes à un meeting politique. Tandis que certains journaux disent qu'il y avait une grande foule, d'autres disent qu'il n'y avait que quelques personnes. En général, ces organes de presse sont partisans et manquent d'objectivité: on peut donc parler d'une presse pro-pouvoir et d'une presse pro-opposition.

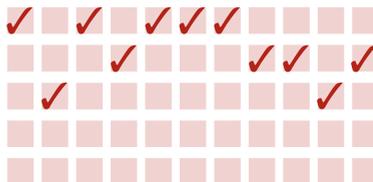
Les journalistes mélangent souvent les faits et leurs opinions et parfois certains faits ne sont pas vérifiés ou recoupés. Ils n'ont pas l'habitude de donner la possibilité à toutes les personnes impliquées dans un reportage de s'exprimer. Il arrive souvent que les organisateurs des événements donnent des directives aux reporters et même aux rédacteurs sur la manière de traiter les informations.

Quand les journaux se trompent, il arrive de temps en temps qu'ils publient les corrections et les droits de réponse. Souvent, ces droits de réponse sont publiés avec un commentaire du journal. Le journal *l'Union* va jusqu'à retoucher les droits de réponse de façon à ce qu'ils reflètent plus ou moins sa position sur l'article incriminé.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

1.7

4.2 Les médias suivent volontairement des codes de normes professionnelles, qui sont appliqués par des organes indépendants/ non-législatifs qui traitent les plaintes du public.

Sous l'égide de l'UNESCO, les professionnels du secteur ont créé un observatoire des médias gabonais pour veiller au respect de l'éthique et de la déontologie des médias. Cet observatoire est la première tentative d'autorégulation au Gabon. Mais l'initiative n'est pas réellement effective sur le terrain.

En plus, la CNC a développé et fait signer par les hommes et femmes de médias une charte des droits et devoirs des journalistes gabonais. Initialement l'adhésion à la charte était volontaire mais elle est devenue une condition déguisée pour l'obtention de la carte de presse.

En l'absence d'un médiateur crédible et indépendant dans le secteur, certains organes de presse s'efforcent d'implémenter des codes de conduite internes. L'éthique et la déontologie font souvent l'objet de débats au sein des conférences de rédaction.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

1.8

4.3 Les niveaux de salaires et les conditions générales de travail des journalistes et des autres professionnels des médias, y compris leur sécurité sont appropriés.

Les conditions générales de travail et les rémunérations varient de manière remarquable entre les organes de presse et entre la presse publique et la presse privée. Au sein des entreprises de presse, les salaires varient aussi, surtout entre les employés permanents et ceux dits stagiaires ou temporaires.

Dans la presse publique, la plupart des journalistes sont des fonctionnaires. Leurs salaires mensuels varient entre 400,000 et 600,000 francs CFA (US\$ 695 - 1043), voire plus. En même temps, les salaires des employés temporaires ou en attente d'être intégrés à la fonction publique varient entre 100,000 et 150,000 francs CFA (US\$ 174 - 260). La presse publique utilise aussi des collaborateurs externes qui sont encore moins payés.

Un panéliste affirme que la pratique dans la presse privée peut être comparée à de l'esclavage. Seulement, une infime partie des rédactions est composée d'employés avec contrat et salaire. La majorité a le statut de stagiaires ou pigistes. En général, les salaires sont médiocres et irréguliers, voire incertains. *L'Union* fait une exception en ce qui concerne les salaires et les conditions générales de travail dans la presse privée: les salaires y sont plus consistants et réguliers. Ses journalistes ont aussi une assurance de santé, qui couvre à 100% les dépenses médicales des employés permanents et 75% pour les autres.

Au plan général, la sécurité des journalistes n'est pas assurée. Le harcèlement des journalistes par les forces de sécurité et d'autres groupes puissants est récurrent. *L'Echo du Nord* a été obligé de changer de locaux après plusieurs attaques par les forces de sécurité.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓																		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓		✓	✓	✓												
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur					✓								✓	✓	✓				
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur													✓						
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																			

Moyenne de l'indicateur:

2.5

4.4 Les journalistes et autres professionnels des médias sont organisés en syndicats et /ou en associations professionnelles, qui défendent leurs intérêts de manière effective.

Plusieurs associations professionnelles existent au Gabon même si elles ne sont pas toutes effectives. *L'Union des presses francophones* (UPF) reste la plus active dans la défense et la promotion de la cause des journalistes et des médias. Elle organise chaque année des séances de formation pour les journalistes à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. L'UPF participe aux réflexions nationales pour l'amélioration de l'environnement médiatique. En dehors d'elle, l'Association professionnelle des femmes africaines de communication (APFAC) et l'Association des journalistes en ligne sont actives.

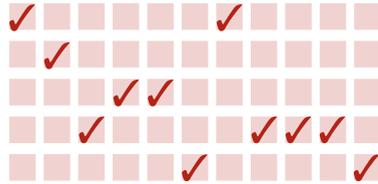
En ce qui concerne les syndicats, l'Union des journalistes de Gabon Télévision est le plus reconnu. En collaboration avec les syndicats d'autres secteurs, elle organise régulièrement des grèves pour demander l'amélioration des salaires. En dehors de Gabon Télévision, le deuxième syndicat du secteur est celui des journalistes *d'Africa Numéro 1*. Il n'existe pas de fédération de syndicats. Les deux qui existent travaillent en rang dispersé.

En synthèse, il y a un manque de solidarité entre les professionnels de la communication. La majorité n'adhère pas aux associations professionnelles et aux syndicats. La mobilisation est souvent faible lorsqu'un journaliste est arrêté, harcelé ou trainé devant les juges.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

3.5

4.5 Les journalistes et les entreprises de presse sont intègres et ne sont pas corrompues.

Il existe au Gabon ce qu'on appelle «les fonds d'incitation à la productivité». Cette expression est utilisée par les journalistes pour parler de l'argent et d'autres faveurs qu'ils perçoivent des sources d'information et des organisateurs d'événements. Ils utilisent aussi les termes tels que «le gombo, les frais de transport, les frais d'installation ou les frais d'intronisation» pour parler de la même chose. Les montants ainsi perçus varient entre dix mille et des centaines de milliers de francs CFA (US\$ 17 - 174). Certains journalistes perçoivent des «frais d'entretien» mensuels allant jusqu'à 300,000 francs CFA (US\$ 522), pour «bien traiter» les informations concernant le donateur.

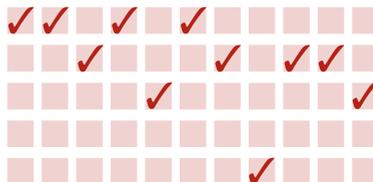
Ceci montre à quel point la corruption est rampante dans les médias gabonais. La majorité des journalistes demandent à être payés avant de publier certaines informations. Pire encore, certains sollicitent des grandes sommes d'argent de la part des personnalités publiques et des entreprises pour «tuer» les informations ou articles qui les compromettent.

Cet état de lieu est dû en partie au fait que les journalistes ne sont généralement pas bien payés. C'est le reflet également d'une société gabonaise caractérisée par la corruption généralisée, dans tous les secteurs et à plusieurs niveaux.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.1

4.6 Les journalistes et les rédacteurs ne pratiquent pas l'autocensure dans l'audiovisuelle privée et dans la presse écrite privée.

Au Gabon, on sait de manière instinctive qu'il y a certaines personnes et corps avec lesquels «on ne joue pas». Les journalistes savent d'avance que les autorités sont très sensibles à certains sujets. Tout ceci les pousse à bien trier ce qu'ils publient dans les articles et disent sur les antennes.

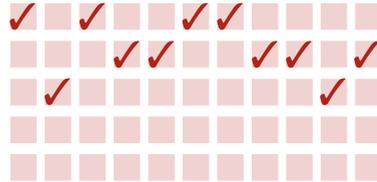
Le harcèlement est récurrent même pour la publication d'informations pas très compromettantes. A titre d'exemple, un journaliste s'est retrouvé au tribunal où le procureur lui demande d'apporter des éléments de preuve concernant un article qui a tout simplement reproduit les propos du Président de la République tenus en public.

L'autocensure vient aussi, même si c'est de manière subtile et indirecte, des pressions publicitaires. Les journalistes et les rédacteurs, de manière systématique, réfléchissent à deux fois avant de publier une information qui peut heurter un grand annonceur.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

1.8

4.7 Les professionnels des médias ont accès aux structures de formation qui offrent des programmes de qualification formelle ainsi que des possibilités d'améliorer leurs compétences.

Les opportunités de formation en journalisme existent dans les écoles spécialisées et les facultés de l'université. Celles-ci délivrent des diplômes professionnels et académiques qui permettent aux jeunes diplômés d'intégrer le corps.

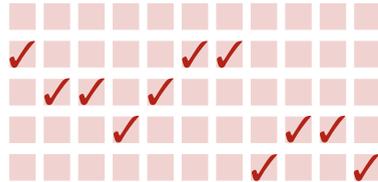
En dehors de ces institutions formelles, les journalistes suivent des formations d'initiation et continues à travers les séminaires, même à l'étranger pour certains. Ces types de formations sont organisées, de manière plus ou moins régulière, par les organisations professionnelles telles que l'UPF, les ONG, certaines missions diplomatiques et les organismes internationaux, en l'occurrence l'UNESCO et l'UNICEF.

L'existence de ces diverses opportunités ne veut pas dire que les organes de presse ont des politiques de formation initiale ou continue soutenues. En effet, presque la moitié des journalistes n'ont suivi aucune formation formelle ou professionnelle en dehors de l'apprentissage sur le tas. Dans les médias publics la formation avancée engendre parfois méfiance et jalousie entre collègues.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

3.5

4.8 L'égalité des chances sans distinction de race ou d'origine ethnique, de groupe social, de genre / sexe, de religion, d'handicap et d'âge est promue dans les organes de presse.

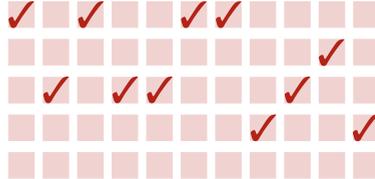
Autant les panélistes affirment qu'il n'existe pas de pratiques discriminatoires, autant ils admettent que les organes de presse n'ont pas de politique qui promeut de façon proactive l'égalité des chances dans les rédactions. Les compétences sont souvent mises de côté au profit des appartenances politiques et ethnico-religieuses dans les recrutements et promotions. D'habitude, les femmes doivent faire plus pour avoir les mêmes chances que les hommes. Pour reprendre les mots d'un panéliste «elles doivent être remarquables».

Le nombre de personnes handicapées dans les rédactions est insignifiant. Il n'y a qu'une ou deux personnes handicapées qui prennent l'antenne dans les médias publics. Un albinos d'origine camerounaise, en dépit du fait qu'il est considéré comme étant très bon, n'exerce en permanence dans aucune rédaction.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.4

Note du secteur 4:

2.4

Questions de suivi:

1. Quels changements y a-t-il eu dans l'environnement des médias au cours des deux/trois dernières années ?

- Néant

2. Quel type d'activités faut-il mener au cours des trois/quatre prochaines années ?

- Le plaidoyer pour la négociation et la signature d'une convention collective propre au secteur de la communication est urgent et impératif, afin d'améliorer les conditions de travail des journalistes et des professions connexes. Le SYNAPAPE semble mieux placé pour initier et coordonner cette activité.
- Considérant le niveau faible de la solidarité et l'absence d'un front commun pour défendre et promouvoir la cause des journalistes et des médias, il devient nécessaire de mener des actions visant une meilleure collaboration entre toutes les associations professionnelles. L'idéal serait d'avoir une association ou un organisme fédérateur. Au vu de son expérience, Mr. Jean Pascal NDONG OBIANG a été désigné pour mener cette activité.

Le Panel a eu lieu à Cap Santa Clara, Hotel Akouango Village, Libreville du 22 au 24 avril 2016.

Les Panélistes:

Médias

1. Ms. Brigitte Anguile Diop, Journaliste
2. Ms. Nathalie Guilaine Mavoungou, Journaliste / directeur de la radio communautaire
3. Mr. Jean Pascal Ndong Obiang, Consultant en médias
4. Mr. François Ndjimbi, Journaliste / expert en NTIC
5. Dr. Nargongar Nelto, Journaliste / directeur de publication
6. Ms. Aminata Nzomba, Journaliste / réalisatrice

Société civile

7. Ms. Boukinda Marie Christine, Expert en questions de genre
8. Mr. Ekemi Mfouo Serafin, Militant écologiste / défenseur de la paix
9. Ms. Eyang Effa Edwige, Expert en droits de l'homme / acteur social
10. Mr. Marcel Libama, Syndicaliste
11. Ms. Ongo Mendou, Opératrice économique
12. Maitre Paulette Oyane-Ondo, Juriste / expert en droit des médias

Modérateur:

Dr. Sane Ibrahima

Rapporteur

Mr Eugene N Nforngwa



AFRICAN MEDIA BAROMETER

The first home grown analysis of the
media landscape in Africa



GABON 2016

English Version

The African Media Barometer (AMB)

The African Media Barometer (AMB) is an in-depth and comprehensive description and measurement system for national media environments on the African continent. Unlike other press surveys or media indices the AMB is a self-assessment exercise based on home-grown criteria derived from African Protocols and Declarations like the Declaration of Principles on Freedom of Expression in Africa (2002) by the African Commission for Human and Peoples' Rights. The instrument was jointly developed by fesmedia Africa, the Media Project of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in Africa, and the Media Institute of Southern Africa (MISA) in 2004.

The African Media Barometer is an analytical exercise to measure the media situation in a given country which at the same time serves as a practical lobbying tool for media reform. Its results are presented to the public of the respective country to push for an improvement of the media situation using the AU-Declaration and other African standards as benchmarks. The recommendations of the AMB-reports are then integrated into the work of the 19 country offices of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in sub-Saharan Africa and into the advocacy efforts of other local media organisations like the Media Institute of Southern Africa.

Methodology and Scoring System

Every three to four years a panel of 10-12 experts, consisting of at least five media practitioners and five representatives from civil society, meets to assess the media situation in their own country. For 1½ days they discuss the national media environment according to 39 predetermined indicators. The discussion and scoring is moderated by an independent consultant who also edits the AMB-report.

After the discussion of one indicator, panel members allocate their individual scores to that respective indicator in an anonymous vote according to the following scale:

1	Country does not meet indicator	
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator	
5	Country meets all aspects of the indicator	

The sum of all individual indicator scores will be divided by the number of panel members to determine the average score for each indicator. These average indicator scores are added up to form average sector scores which then make up the overall country score.

Outcome

The final, qualitative report summarizes the general content of the discussion and provides the average score for each indicator plus sector scores and overall country score. In the report panellists are not quoted by name to protect them from possible repercussions. Over time the reports are measuring the media development in that particular country and should form the basis for a political discussion on media reform.

In countries where English is not the official language the report is published in a bilingual edition.

Implementing the African Media Barometer the offices of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) and – in SADC countries the Media Institute of Southern Africa (MISA) – only serve as a convener of the panel and as guarantor of the methodology. The content of the discussion and the report is owned by the panel of local experts and does not represent or reflect the view of FES or MISA.

In 2009 and again in 2013 the indicators were reviewed, amended, some new indicators were added and some were replaced.¹

By the end of 2016 the African Media Barometer had been held in 31 African countries, in some of them already for the fifth time.

Zoe Titus
Regional Director
Media Institute of Southern
Africa (MISA)
Windhoek, Namibia

Sara - Nathalie Brombart
Head of fesmedia Africa
Friedrich-Ebert-Stiftung
Windhoek
Namibia

¹ Consequently, the comparison of some indicators of previous reports is not applicable (n/a) in some instances in which the indicator is new or has been amended considerably. Furthermore sector scores are not applicable (n/a) as indicators have been moved.



See above 31 AMB Countries (2005-2016)

CONTENT

SUMMARY: 60

SECTOR 1: 65

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted.

SECTOR 2: 77

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

SECTOR 3: 91

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

SECTOR 4: 99

The media practise high levels of professional standards.

WAY FORWARD: 108

African Media Barometer

GABON 2016

Summary

In Gabon there still remains a lot of room for improvement as far as the media is concerned. General freedom of expression is guaranteed under the Constitution and several pieces of legislation. There is an open Code of Communication, which guarantees freedom of expression to all citizens, as well as access to information and the media. Gabon has also signed most of the international instruments, including the Declaration of Principles of Freedom of Expression in Africa. In the light of these texts, the country has no reason to envy other democratic countries.

However, in practice, the enforcement of these texts is not effective. Indeed, under the pretext of maintaining “public order” the authorities carry out arrests on people for opinions they have expressed or for having participated in unauthorized events: rallies, marches, etc. People think twice before criticizing the regime. Although no State Secrecy laws exist, there are issues which one steers clear of such as defence, the mining sector, public procurement and forestry. A journalist had this bitter experience. He found himself behind bars for having criticised a contract awarded by the Treasury for the acquisition of an armoured vehicle, without going through the Procurement Commission.

In theory, access to journalism as a profession is open to all. In practice, however there are restrictions on the free exercise of this profession. The authorities sometimes require that a journalist is in possession of a valid press card, the issuing of press credentials is not always transparent. The Government also reserves the right to decide whether or not to grant permission for the establishment of a press organisation.

Journalists do not have it easy exercising their profession. They are sometimes required to reveal their sources and could end up in prison if they do not comply. They rarely have access to public sources of information, especially if he / she is considered as hostile to the regime.

However, there is a ray of light in this gloomy picture. New forms of media are free. Web sites are neither filtered nor blocked. The use of mobile phones is widespread. No legislation exists regarding this form of communication. Apparently, the lawmakers have not yet woken up to the importance of new forms of media.

This is also the case for civil society. Not only is it not organized, but it also does not get involved effectively in the defence of the media, or in the reorganization

of the sector. Virtually all laws and statutory texts are the initiative of the Government. There have been general consultations regarding communications, but their conclusions were slow to be applied and confidence in the process begins to crumble.

The media landscape is quite diverse in Gabon. Radio is the most important due to its affordability (there is no fee for radio), and reach across the nation. Around 30 radio stations cover 85% of the national territory.

Television is very popular today but is mainly found in the larger cities. This also applies to the Internet. In rural areas, electricity is not always available to operate a TV set or a computer. There are a dozen public and private television channels.

The printed media includes twenty newspapers of which only five are regular. The distribution of newspapers is random and it happens that newspapers published on a Monday only reach the hinterland on the following Friday. The average cost of newspapers is also a prohibitive factor: about 400 CFA francs per unit (0.70 US\$). Regarding the sales of newspapers, the distribution company SOGAPRESSE collects 40% of revenues.

Mobile phones are the most important source of information. At least two-thirds of Gabonese owns a mobile phone, and many have two and sometimes more. But in a mountainous country such as Gabon, total coverage of the national territory is difficult to achieve.

Politicians of the ruling party or senior officials own many media institutions. But they always hide behind nominees. The law in fact prohibits officials from owning media institutions. Under these circumstances of non-transparency, it is difficult to fight monopolies and conglomerates, even if there is a law to that effect.

The Government provides financial assistance to the printed media. However, it is awarded arbitrarily and is largely insufficient. Newspapers struggle to survive and their life expectancy is estimated at five years.

The Gabonese media is largely male-dominated from the point of view of both the actors as well as the content. It is a reflection of society where men occupy more space in public life. This also applies to ethnic minorities (such as the Pygmies) or religious minorities, who have a minimum of involvement in the media. Outside of Christianity and Islam, other faiths are considered as sects not deserving to be covered by the media.

It is above all politics that dominate the media content. With this is meant national politics as opposed to local. This leaves little room to the subjects of investigation. Moreover, press institutions do not always have the capacity and capability to treat topics related to the economy, science, environment, etc in detail.

However, there is an exception. The private television channel TV+ features programs related to the environment. But the initiatives are limited because access to public information is difficult.

Gradually, Gabon is putting in place a policy of information and communication technologies. A Ministry of Digital Economy has even been created and there is a digital infrastructure and frequencies agency.

The advertising market is quite important in Gabon and could allow for a greater measure of viability to the media. But both the Government as well as large private advertisers only advertise with media institutions which toe the line. For private advertisers this is a means to avoid giving the impression of supporting the opposition.

In Gabon, there are laws which regulate broadcasting. But these laws are outdated and new laws have been adopted without being applied. In the meantime, equal access to information is not yet enshrined and political propaganda dominates. This is especially true of public broadcasters.

Today, State institutions appoint all members of the National Communication Commission: the Presidency of the Republic, the National Assembly and the Senate. This Commission regulates the media. However, despite this inherent defect, impartiality is sometimes demonstrated.

The process of allocating broadcasting frequencies is not very transparent. In reality, the final decision rests with the Minister of Communication and it can be assumed that applications for frequencies by developers who are not in step with the regime sometimes remain in limbo for political reasons.

Public broadcasters are completely under the control of the Government, often to the detriment of the concept of public service. The President of the Republic, being the real owner of the State media, appoints their boards of Directors and they are therefore not accountable to the public. These media institutions frequently receive instructions from the highest authorities and mostly ignore the activities of opposition parties.

Financing of the public broadcasters is unfortunately inadequate. This requires them to rely on advertising to ensure their operation. This lack of resources is apparent in the quality of the programs. All the same, it should be noted that Gabon Television has made efforts to cover local news. Journalists seize the opportunity made available by political authorities in the hinterland to collect local information.

The rigorous processing of information is not the best attribute shared among the Gabonese media. This is due to a lack of capability, but also due to political pressure or the political involvement of journalists themselves. There is a Media

Watchdog and even a Charter on the rights and duties of Gabonese journalists. Nonetheless, professional standards, ethics and deontology are regularly flouted.

The material working conditions of journalists are rather poor. Wages in the private media are very low and sometimes non-existent. Only the daily Union ensures adequate income to its employees, as well as insurance. In the public sector, wages are unequal and external contributors are the most vulnerable. Apart from Gabon Television and Africa Number One, there is no real trade union to defend the rights of media players. Associations exist but are not very effective. The majority of journalists are not unionised and they mobilise only once one of them is attacked or dragged before the courts.

In a situation such as this, it is not surprising that corruption is rampant. Many Gabonese journalists make use of a practice commonly known as *gombo*, which could include anything from, transport costs, installation costs, or the cost of induction. Some are even entitled to a "maintenance fee". This money and / or material favours are granted to a journalist in order ensure his loyalty to a specific individual, political party, etc. The consequences are, among others, self-censorship, by not hurting the benefactor, the advertiser or the regime.

It is estimated that nearly half of Gabonese journalists have received no formal training. However, there are training opportunities. This could either consist of a diploma course, on-the-job training and / or seminars.

However, any new qualification does not automatically guarantee promotion. Indeed, there is no proactive policy of promoting equality of opportunity in the newsroom. Political affiliation is a criterion that counts. On the other hand, there is no discrimination based on age, sex or religion.

SECTOR 1:

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted.

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted.

1.1 Freedom of expression, including freedom of the media, is guaranteed in the constitution and supported by other pieces of legislation.

The Gabonese Constitution¹ provides freedom of expression to all citizens, including journalists. It recognizes the freedom of expression as part of democratic expression².

This freedom is reflected in the Code³ of Audiovisual, Cinematographic and Written Communication of 2001⁴, which provides the legal framework of the sector in which the media operates. In its Article 3, the Code states that “audiovisual and cinematographic communication is free in the Gabonese Republic.” However, the same article adds that this freedom is “subject to the respect of public order and the dignity of citizens.” Furthermore, Article 42 establishes a central role to freedom of expression in the democratic process of the country. This article states:

“Within the definition of this law, democratic expression shall mean.

- *Pluralism of opinion*
- *Pluralism and the independence of the media*
- *The free circulation of information*
- *Free access of citizens to public or private media*
- *The fair access of political parties and associations to public or private media.”*

Law No. 14/91 related to the Organisation and Functioning of the National Council for Communication provides in turn a guarantee of freedom of expression by creating a Council responsible for ensuring “*complete independence and impartiality*” (i) in respect of the expression of democracy and freedom of the press throughout the territory, and (ii) the access of citizens to free communication.

Gabon has also signed and ratified several international instruments, such as the Declaration of the principles of freedom of expression in Africa, which guarantee freedom of expression.

1 Law No. 3/91 of March 26, 1991, amended by the law No. 1/94 of March 18, 1994, law No. 18/95 of September 1995, law No. 1/97 of April 22, 1997, law No. 14/2000, and law No. 13/2003 of August 19, 2003.

2 Article 94 and 95

3 Corpus of legislation

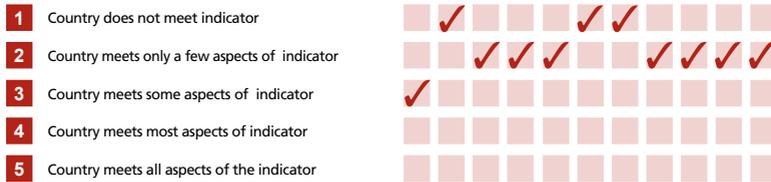
4 Law No. 07/2001

claim that when conducting street-interviews up to 9 out of 10 interviewees refuse to speak. Marches and meetings of opposition parties and trade unions are often scattered or simply banned. Indeed, “the free expression of opinion is reserved for the brave” as summarised by a panellist.

Despite the abovementioned, those who support the regime are generally freer to express themselves through their speeches or public events. Very often, «the authorities are not worried when it comes to say or sing that everything is going well in Gabon» estimated a panellist.

Scores:

Individual scores:



Average score: 1.8

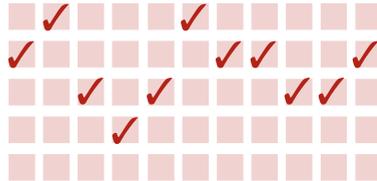
1.3 There are no laws or parts of laws restricting freedom of expression such as excessive official secret, libel acts, legal requirements that restrict the entry into the journalistic profession or laws that unreasonably interfere with the functions of media.

The opinion shared by the majority of the panellists is that everything is considered as a State secret in Gabon even though there are no specific State secrecy laws. All information pertaining to certain sectors, such as defence, the mining sector, forestry and public procurement is regarded as sensitive by the public authorities. For example, a journalist found himself behind bars after having circulated information that a Treasurer General granted a contract for the acquisition of an armoured van without going through the Procurement Commission. Moreover, the authorities often use the elusive concept of the preservation of public order to prevent the communication of information about these so-called sensitive sectors. Indeed, the Constitution stipulates that a citizen may lose his rights if his action disturbs public order.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score:

2.4

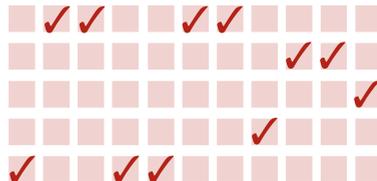
1.5 Print publications are not required to obtain permission to publish from state authorities.

Gabonese law stipulates that the creation of a newspaper is subject to the deposition of a declaration. In its Article 96, the Code of Communication states that this declaration shall be made against a receipt from the Minister of Communication and the State Prosecutor. But in fact, the deposition of the declaration does not constitute a receipt, meaning that the receipt issued by the Minister is a sort of pre- approval. Indeed, the Minister in charge of Communication uses his prerogatives to issue the receipt as a means to control who can, and who cannot publish a newspaper. This has practical consequences. As an illustration, at least one weekly newspaper has struggled to transform itself into a daily newspaper.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



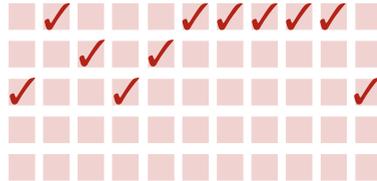
Average score:

2.7

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score:

1.7

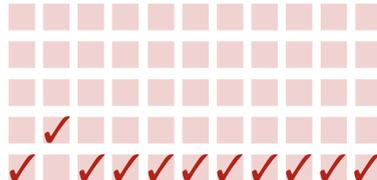
1.8 Websites, blogs and other digital platforms are not required to register with, or obtain permission, from state authorities.

Gabon has no law requiring prior authorization to create a web site or a blog. The Code of Communication contains no provisions on the online press. An evolving law will for the first time include web sites and blogs in the legislative framework of the communication sector.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator

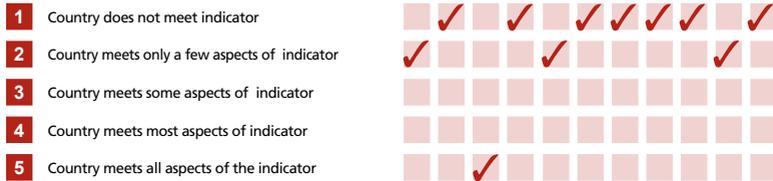


Average score:

4.9

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.6

1.11 Media legislation evolves from meaningful consultations among state institutions, citizens and interest groups.

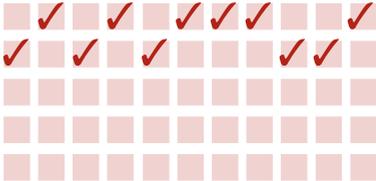
The majority of Gabonese laws are derived from Government initiatives. Some panelists are convinced that individuals who have not mastered the contours and subtleties of the sectors concerned are solicited to develop bills. They believe that this approach is used in particular for the drafting of legislation concerning the media sector.

The conclusions of the general overview of communication of 2015 resulted in a new law on communication. This law is still in its embryonic phase. Several commissions on the follow-up to the recommendations of these general reviews have never served because the authorities were slow to confirm their members. Although almost all the stakeholders of the communication sector have provided input into the development of the new law, the process has not inspired much confidence. In general, public consultation is merely cosmetic.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score: 1.4

Average score for sector 1: 2.5

SECTOR 2:

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

2.1 A wide range of sources of information (print, broadcasting, internet, mobile phones) is accessible and affordable to citizens.

There are a number of important and diverse sources of information in Gabon.

With regard to the print media, Gabon numbers a dozen newspapers, including a daily and five weeklies, more or less regular. At 400 CFA francs (US\$ 0.70) for the daily and 600 CFA francs (US\$ 1) for the weeklies, newspapers are very expensive in Gabon. By comparison, a loaf of bread costs 150 francs CFA (US\$0.26).

Furthermore, newspapers are more freely available in large cities than in the hinterland. Two main factors explain this disparity: the cost of the newspaper, which is considered as very high for the inhabitants of the hinterland and the absence of a reliable distribution system. The newspaper, which appears on Monday, arrives in some parts of the country on Friday only and in some remote areas, rarely, if at all. The main distributor of newspapers, SOGAPRESSE, takes up to 40% commission on sales, prompting publishers to increase the price of the newspaper in order to recover the publishing costs.

Compared to the print media, radio covers a larger part of the territory. There are around thirty broadcasters, including public, private/commercial and community radio stations. There is no fee for radio signals and radio sets are cheaper. Radio is listened to a lot in the hinterland. Radio more or less covers the national territory. Radio Gabon, which is by far the largest broadcaster, covers 85% of the country. However, the villages located in the most remote places, especially at the borders, only receive foreign radio stations.

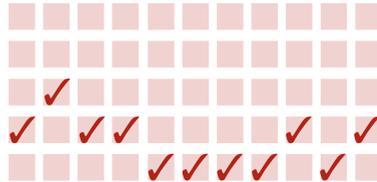
Television is becoming more and more fashionable in the hinterland as in large cities. Nevertheless, the exploitation of this source of information by the general population is limited due to the lack of adequate infrastructure, the cost and the irregularity of the electricity supply. Today, there are a dozen public and private channels in Gabon. Cable or satellite distributors allow the Gabonese to have access to several international channels. If the offer seems unlimited, the problems associated with economic and material factors cited above prevent everyone from having access to television.

The mobile phone is probably the most important source of information in Gabon. More than two-thirds of the population uses the mobile phone. It is

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score:

4.4

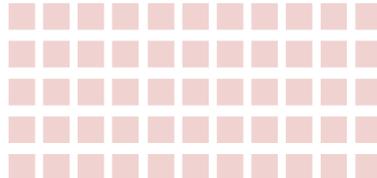
2.3 The editorial independence of print media published by a public authority is protected adequately against undue political interference.

Nil.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score:

n/a

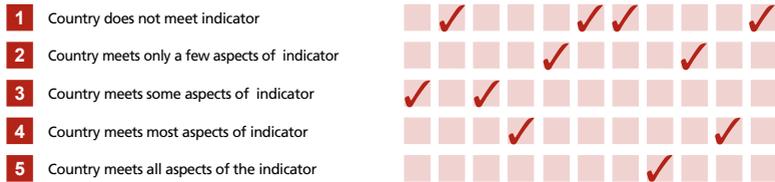
2.4 Transparency of ownership of media houses in print/broadcasting is guaranteed by law and enforced.

Gabonese media owners are mostly pro-government politicians and of religious denominations. Generally, the general public know who they are. The law itself requires media promoters to declare the names and the social status of the owner and the management before commencing operations.

Even under these conditions, it remains very difficult to know if the names known to the public and administration are the true owners of some media entities. This

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.5

2.6 Government promotes a diverse media landscape with economically sustainable and independent media outlets.

Public subsidies to the private press decreased from 500 million CFA francs (US\$ 870) to 300 million CFA francs (US\$ 521) per annum in 2016. These subsidies apply only to the printed media. A commission at the Ministry of Communication uses several criteria, such as the periodicity, the printing, and the fixed premises to designate the recipient. In addition to the reduction of the overall amount of subsidies, the number of recipients is also declining. The subsidies planned for 2015 have been postponed until 2016, and among the thirty newspapers selected by the Commission, the Ministry of Communication has allocated subsidies to only ten newspapers. More and more, the Ministry of Communication refuses to assist newspapers regarded as hostile to the Government. New rules and conditions are often used to discount some newspapers. Previously, public subsidies to the press were open to all newspapers, but today, the beneficiaries are chosen from among those who request it.

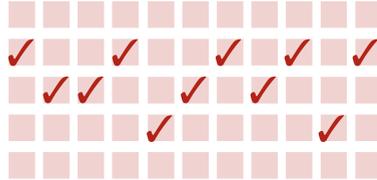
The sector also faces a problem of discrimination in the issuance of licences. Opponents of the Government are struggling to obtain them. This is the case of a former Minister of Communication, disgraced, awaiting approval for a television channel and a radio for more than five years.

The number of so-called community radio stations is on the rise, but these radio stations operate exactly like commercial radio stations. There are no specific measures in Gabon for the promotion of community radio stations.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score:

2.7

2.8 All media fairly represent the voices of society and its minorities in its ethnic, linguistic, religious diversity.

Gabon has several minority groups, in this case marginalized ethnic groups such as the pygmies and the physically and mentally disabled. The society and the media largely ignore these groups. The strongest ethnic groups in terms of number, political and economic power dominate the media space. On the other hand, articles or broadcasts dedicated to the problems faced by marginal groups are rare.

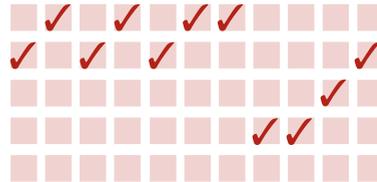
Most radio stations, especially those in rural areas, produce programs in local languages. The content is often varied and include news, general information, and announcements of public interest. French remains, despite this, the most used language in the media, particularly in major cities.

Religion is very present in Gabonese audiovisual media. Some religious denominations, such as the Catholic Church, operate their own radios stations. Most of the channels and stations provide space to Muslim minorities on Fridays. Outside of Christianity and Islam, regarded as major religions, other religions are not found in the media. The media treats the latter as sects not deserving to be popularized.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score:

2.1

2.9 Media cover the full spectrum of economic, cultural, political, social, national and local perspectives and conduct investigative stories.

The media in Gabon, in general do not have discriminatory policies. Coverage of events or subjects is determined by their importance or their interest for the target audiences. That is, if a subject is interesting, the media do not hesitate to discuss it. The men and women of the media therefore rely on their journalistic instincts to decide which deserve or not their attention.

This approach, nevertheless, needs to be qualified. It turns out that certain topics and sectors, such as politics and the economy, occupy more space on the airwaves and in the columns of newspapers. Also, national news is given priority over local news. On the other hand, programs related to companies and general news that give voice to everyone are very popular. This is the example of the show *“Things of the Country”* taking cameras to the streets to film the daily life of the Gabonese.

Even if there is large coverage of economic issues, the discussion remains very technical and inaccessible to the general population. In general, the media lack the capacity to allow thorough and interesting coverage regarding the economy, the financial sector and entrepreneurship in general.

It is difficult to speak of a culture of investigative journalism in Gabon. As stated by a panellist, this type of journalism is “the step-child of Gabonese media.” Reports on corruption, for example, stop at the denunciations. This failure is the result of the lack of means and a proper training.

2.11 The country has a coherent ICT policy and/or the government implements promotional measures, which aim to meet the information needs of all citizens, including marginalised communities.

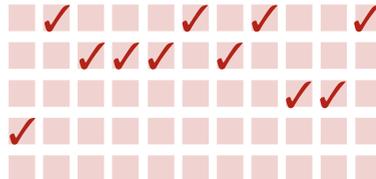
A few years ago, Gabon implemented a project for the importation of 500,000 computers for schools. However, a large number of these computers have been diverted and found themselves in the hands of the members of the families of certain public authorities. What remains is stored within a Ministerial Department. This anecdote shows more or less the attitude of the Gabonese leadership in the promotion of ICTs. Indeed, the country has no consistent policy for the development of the sector. Despite a few steps, Gabon has missed the 2015 deadline for digital migration.

Organizationally, there are nevertheless a few initiatives. There is a national agency of digital infrastructure and frequencies. In recent years, a project has aimed to extend the optical fibre network in the hinterland. The creation of a Ministry of the Digital Economy shows that the authorities have woken up to the importance of ICTs.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score:

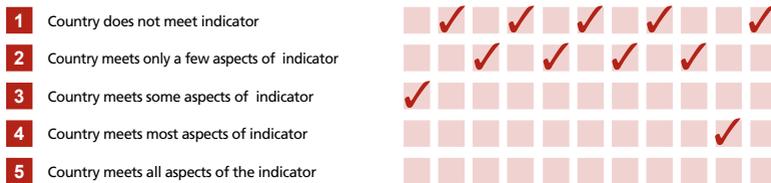
2.0

2.12 Government does not use its power over the placement of advertisements as a means to interfere with editorial content.

The ministerial departments and parastatal companies have large advertising budgets. The latter blatantly use their pivotal place in the advertising market to reward their friends in the media and punish those they consider their opponents. They are also trying to influence the editorial content of the media by granting or denying them advertising. After a series of reports on the poor quality of the supply of water and electricity, the offending company inundated TV+ with advertisements and the channel stopped reporting on these issues.

Scores:

Individual scores:

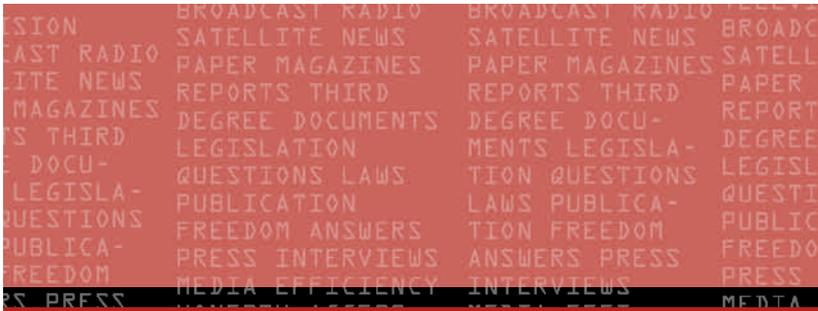


Average score: 1.8

2.13 The advertising market is large enough to support a diversity of media outlets.

The advertising market in Gabon is quite large. Le Meridien hotel, for example, has an annual advertising budget estimated at one billion CFA francs (US\$ 1,739,290). All large multinationals based in Gabon spend a large amount on advertising and promotional material. Companies in the automotive, malting, mobile telephony, finance and banking sectors are the biggest advertisers in the country.

In newspapers, full page advertising costs an average of 1.2 million CFA francs (US\$ 2087) and can rise to two million CFA francs (US\$ 3478) for the back cover. Nevertheless, the market remains very fragile. In the event of financial restructuring, it is generally the advertising budget that goes first. Sometimes advertisers suspend advertising in media which are too critical of the government in order to avoid problems with the authorities.



SECTOR 3:

Broadcasting regulation is transparent and independent; the State broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.



Broadcasting regulation is transparent and independent; the State broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

3.1 Broadcasting legislation has been passed and is implemented that provides for a conducive environment for public, commercial and community broadcasting.

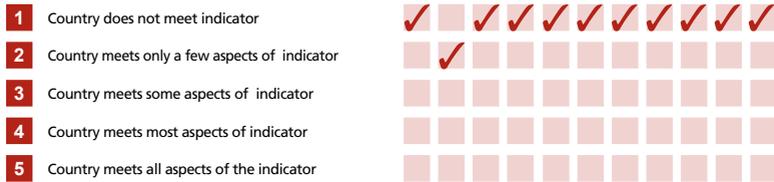
The main laws that regulate the broadcasting sector are the Code of Audiovisual, Cinematographic and Written Communication, and subsequent texts of the National Commission of Communication. The code provides for the freedom of establishment but does not guarantee a favourable environment for the development of the sector. Most radio and television stations in Gabon were founded in the 80s and 90s. Since then, almost all the news channels and stations belong to persons who have links to the Government.

Public broadcasting enjoys certain advantages. To make this sub-sector more efficient, a recent reform divided the Office of Radio Television of Gabon in three: Gabon Television, Gabon Radio and Television Broadcasting Gabon. These reforms were initiated under the leadership of UNESCO. This international organization has made proposals to transform State radio and television to real public service radio and television. Among the reforms is the requirement of management performance and limitation of the interference of the Ministry of Communication. They provide fixed and renewable five year contracts to the Directors-General in order to motivate them to work efficiently. But the authorities are still reluctant to apply these measures.

No law specifically regulates the sub-sector of community radio stations in Gabon. In reality, there is no community radio in the strict sense of the term. The so-called community radio stations in Gabon are radio stations created by individuals and in rural areas. Even if they claim to have a vocation of rural and community development, they are used to accomplish the agendas of their founders and very often turn into tools of political propaganda.

Scores:

Individual scores:



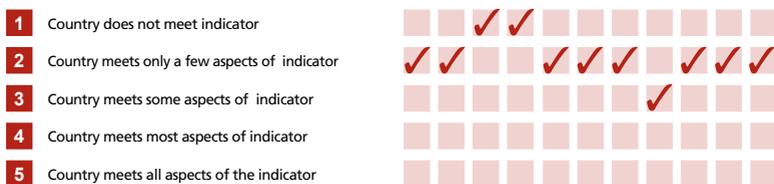
Average score: 1.1

3.3 The body, which regulates broadcasting services and licences, does so in the public interest and ensures fairness and a diversity of views broadly representing society at large.

Laws are not clear regarding the organism which manages radio frequencies. This task is shared between the National Agency of Digital Infrastructure and Frequencies (ANINF), CNC, and sometimes the Ministry of Communication. Created two years ago, the ANINF is considered as a technical CNC partner. In addition, the conditions for the allocation of frequencies are not very clear and often remain at the discretion of the Minister of Communication. This confusing environment, limits equitable access to frequencies. A panellist claims that the criteria are very subjective and do not take diversity into account. He provides the example of a former Minister of Communication and Secretary General of the Presidency who has been waiting for the allocation of a frequency for over 5 years.

Scores:

Individual scores:



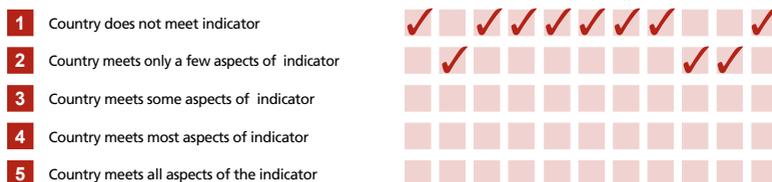
Average score: 1.9

3.4 The state/public broadcaster is accountable to the public through an independent board which is representative of society at large and selected in an independent, open and transparent manner.

The boards of directors of the public broadcasters do not report to the general public. They are appointed by the President of the Republic, on a proposal from the Minister of Communication. These boards sit in regular and extraordinary sessions in order to, among others, to adopt budgets and administrative expense accounts. In general, they have no power to actually influence the actions of State radio stations and television channels. Their role is to make recommendations to the Minister, who may take their recommendations into account or ignore them completely.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.3

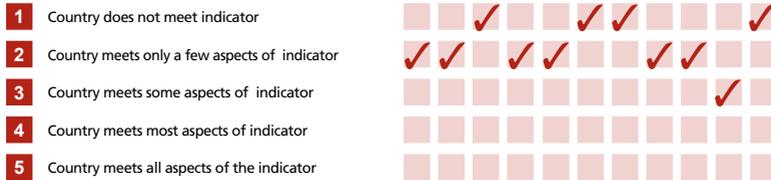
3.5 The editorial independence of the state/public broadcaster from political influence is guaranteed by law and practised to ensure balanced and fair news and current affairs programmes.

A meeting of the opposition was held in August 2012 not far from Gabon Television. But the channel did not mention this event in its daily news programme, which resulted in the arrest of more than a hundred people. Curiously, a few days later, this channel aired statements condemning a meeting that it hadn't even mentioned before. "This clearly demonstrates that the role of the State broadcasters is to promote the point of view of the Government." In Gabon, it is considered normal that a Minister or important official gives guidelines to State radio stations and television channels regarding the handing of information. A director from Gabon Television was fired for refusing to broadcast defamatory

information about a leader of the opposition. Broadcasting journalists are convinced that some of them, vulgarly called “people of the Minister” are engaged in espionage.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.7

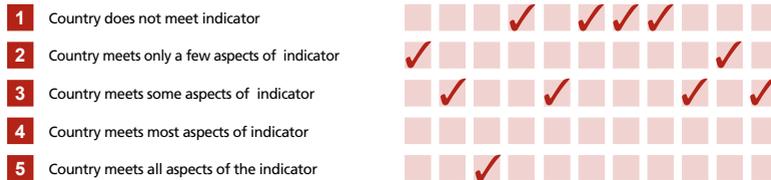
3.6 The state/public broadcaster is adequately funded in a manner that protects it from political interference through its budget and from commercial pressure.

The Gabonese public broadcaster does not have an independent budget. It depends on the Ministry of Communication for funding, which makes allowances in an arbitrary manner. These allowances decreased from 400 million CFA francs (US\$ 6975) to 100 million CFA francs (US\$ 173,929) over time. This amount is paltry, compared to the annual income of the public office of radio television, estimated at one billion CFA francs (US\$ 1,739,290) per year. It is also very inadequate to ensure optimal performance. Although most of the staff consists of civil servants, the radio and television of Gabon support dozens of contract employees.

The public broadcaster is therefore obliged to use advertising to fund its operations. This financial pressure nevertheless does not always interfere with editorial decision-making. The impact is felt in the lower quality of the productions. External interference comes from elsewhere, that is, from the authorities.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.3

3.7 The state/public broadcaster offers diverse programming formats for all interests including local content and quality public interest programmes.

The Gabonese public broadcaster is unpopular. It is perceived by the public as a tool of propaganda in favour of the Government and the ruling party activists. It systematically fails to broadcast information that might embarrass the authorities, even if this information is in the public interest. For example, Gabon Television did not cover a landslide that killed seven people two years ago. This is also the case of a recent public demonstration of trade unions at the National Assembly. A panellist stated that Gabon Television isn't the most important channel that people use to get information.

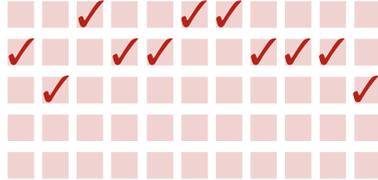
Outside the dissemination of Government propaganda, the quality of the programs is generally regarded as rather poor. Even some authorities publicly admitted that the general public do not watch Gabon Television. It has the reputation of not broadcasting what interests the public but rather what the regime likes.

Even if it remains dominated by pro-Government propaganda, Gabon Television produces an increasing number of local content. There's always provincial news during the main newscast at 7 PM. The authorities take them along on their campaigns throughout the country which allows, Gabon Television journalists from time to time to show the daily life of the population.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator

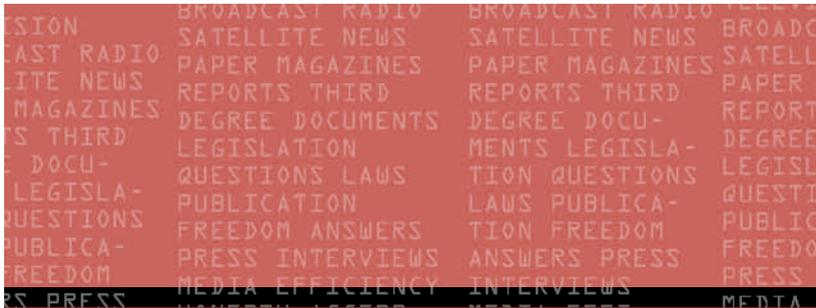


Average score:

1.9

Average score for sector 3:

1.8



SECTOR 4:

The media practise high levels of professional standards.



The media practise high levels of professional standards.

4.1 The standard of reporting follows the basic principles of accuracy and fairness.

Several factors militate against high quality journalism which obeys the principles of accuracy and fairness. These are essentially the lack of resources, political pressure and lack of adequate training. Members of the public as well as journalists argue that media institutions and journalists themselves show evidence of many failures. Good journalism can be considered the exception, practiced by two or three media institutions.

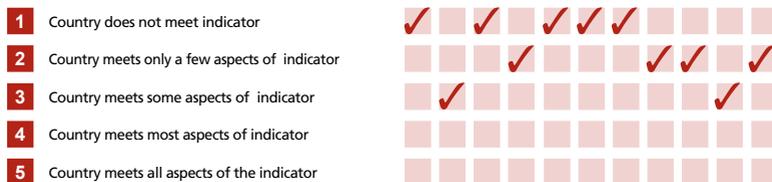
Newspapers often publish contradictory information, depending on their political inclinations. They often do not give accurate information, for example, the actual number of persons present at a political meeting. While some newspapers say that there was a large crowd, others say that it was only a few people. In general, these media institutions are proponents of a certain political viewpoint and lack objectivity: one can therefore speak of a pro-incumbent press and a pro-opposition press.

Journalists often mix the facts with their opinions and sometimes certain facts are not verified.. They are not used to give all people involved in a story the opportunity to express themselves. It often happens that the organizers of events provide guidance to reporters and even editors on how to process the information.

When the newspapers are wrong, and this happens from time to time, they publish adjustments and rebuttals. Often, these rebuttals are published with a comment by the newspaper. The Union newspaper will edit the replies and/or rebuttals in order to more or less reflect its position on the offending article.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.7

4.3 Salary levels and general working conditions, including safety, for journalists and other media practitioners are adequate.

The general working conditions and compensation vary dramatically between media institutions, the public media, and the private media. Within media companies, wages also vary, especially between permanent employees, trainees and temporary staff.

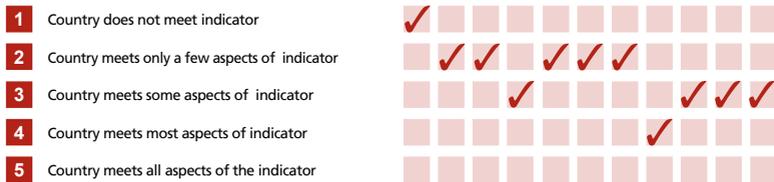
In the public media, most of the reporters are civil servants who earn a monthly salary between 400,000 and 600,000 CFA francs (US\$ 695 -1043), or even more. At the same time, the salary of temporary employees or those waiting to be integrated into the public service vary between 100,000 and 150,000 CFA francs (US\$ 174 - 260). Public media institutions also use external collaborators who are paid even less.

A panellist states that work conditions in the private media can be compared to slavery. Only a small part of the editorial staff is composed of employees with a contract and salary. The majority of employees have the status of trainees or freelancers. In general, salaries are poor and irregular, or even uncertain. The *Union* made an exception with regard to wages and general working conditions in the private media: wages are more consistent and regular. Its journalists also have health insurance, which covers 100% medical expenses of permanent employees and 75% for the others.

In general, the safety of journalists is not guaranteed. Harassment of journalists by security forces and other powerful groups is a recurring phenomenon. *Echo du Nord* was forced to change premises after several attacks by the security forces.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.5

4.5 Journalists and media houses have integrity and are not corrupt.

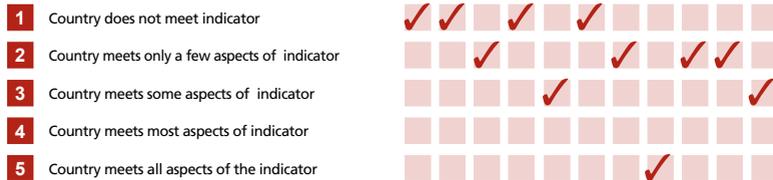
In Gabon there are so-called “productivity incentive funds.” This term is used by journalists referring to money and other favours they receive from sources and event organizers. They also use terms such as “gombo, transportation costs, installation costs or induction fee” to talk about the same thing. The amounts thus collected range from ten thousand to hundreds of thousands of CFA francs (US\$ 17 - 174). Some journalists receive monthly “maintenance fees” of up to 300,000 CFA francs (US\$ 522), to treat information about the source in a favourable manner.

This shows how rampant corruption is in the Gabonese media. The majority of journalists ask to be paid before publishing certain information. Worse still, some seek large sums of money from public figures and companies to suppress information or articles which threaten them.

This state of affairs is due in part to the fact that journalists are generally not well paid. It is also the image of a Gabonese society characterized by widespread corruption, in all sectors and at many levels.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.1

4.6 Journalists and editors do not practise self-censorship in in the private broadcasting and print media.

In Gabon, we know instinctively that there are certain persons and institutions with which “we don’t play”. Journalists know in advance that the authorities are very sensitive about certain subjects. All this pushes them to filter through which articles they publish and what to talk about on the news.

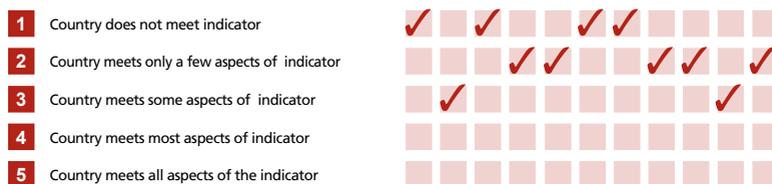
Harassment is a recurring phenomenon even if the publicised information is not very compromising. For example, a journalist was brought before court and

asked by the prosecutor to provide evidence concerning an article that simply reproduced the words the President of the Republic made in public.

Self-censorship also happens due to pressure from large advertisers, even if it is in a subtle and indirect manner. Journalists and editors always have to think twice before publishing information that may offend a large advertiser.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.8

4.7 Media professionals have access to training facilities offering formal qualification programmes as well as opportunities to upgrade skills.

Journalism training opportunities exist in specialized schools and faculties of the university. They provide professional and academic diplomas allowing graduates to enter the media corps

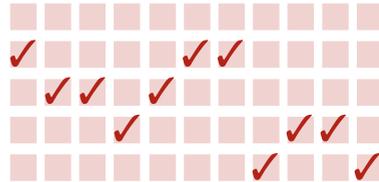
Apart from these formal institutions, journalists follow induction and continuous training through seminars, even abroad for some. These types of courses are organized, more or less on a regular basis, by professional organizations such as the UPF, NGOs, some diplomatic missions and international organizations, namely UNESCO and UNICEF.

The existence of these different opportunities does not mean that media institutions support basic or continuous training policies. Indeed, almost half of the journalists have no formal or vocational training outside of learning on the job. In the public media, advanced training sometimes engenders distrust and jealousy among colleagues.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score:

3.5

4.8 Equal opportunities regardless of race or ethnicity, social group, gender/sex, religion, disabilities and age are promoted in media houses.

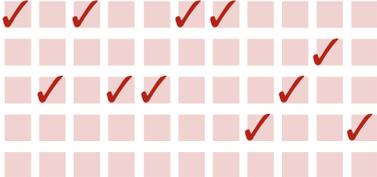
Although the panellists argue that there aren't any discriminatory practices, they admit that press institutions have no policy that proactively promotes equality of opportunity in the newsroom. Skills are often set aside for the benefit of political and ethno-religious affiliations in recruitment and promotion. Usually, women must do more to have the same opportunities as men. In the words of a panellist, "they must do an outstanding job."

The number of persons with disabilities in the newsroom is insignificant. There are only one or two persons with disabilities who are anchors in the public media. An albino of Cameroonian origin, despite the fact that he is considered, as being very good, isn't permanently active on any editorial staff.

Scores:

Individual scores:

- 1** Country does not meet indicator
- 2** Country meets only a few aspects of indicator
- 3** Country meets some aspects of indicator
- 4** Country meets most aspects of indicator
- 5** Country meets all aspects of the indicator



Average score:

2.4

Average score for sector 4:

2.4

The way forward

1. What were the developments in the media environment in the last three/four years?

- Nil

2. What kinds of activities are needed over the next three/four years?

- Advocacy for the negotiation and signing of a collective agreement specific to the communication sector is urgent and imperative, to improve the working conditions of journalists and related professions. The SYNAPAPE seems better positioned to initiate and coordinate this activity.
- Considering the low level of solidarity and the absence of a common front to defend and promote the cause of journalists and the media, it becomes necessary to carry out actions for a better collaboration between all professional associations. The ideal would be to have an association or an umbrella organization. In the light of his experience, Mr. Jean Pascal NDONG OBIANG has been designated to carry out this activity.

The Panel sessions took place at Cap Santa Clara, Hotel Akouango Village, Libreville on 22 – 24 April 2016.

Panellists:

Media:

1. Ms. Brigitte Anguile DioP, journalist
2. Ms. Nathalie Guilaine Mavoungou, journalist/Director of community radio
3. Mr. Jean Pascal Ndong Obiang, media consultant
4. Mr. François Ndjimbi, journalist/NICT expert
5. Dr. Nargongar Neltoh, journalist/Director of publishing
6. Ms. Aminata Nzomba, journalist/filmmaker

Civil Society:

7. Ms. Boukinda Marie Christine, expert in gender issues
8. Mr. Ekemi Mfouo Serafin, militant ecologist/defender of peace
9. Ms. Eyang Effa Edwige, expert in human rights/social actor
10. Mr. Marcel Libama, trade unionist
11. Ms. Ongo Mendou, economic operator
12. Ms. Paulette Oyane-Ondo, attorney/media law expert

Rapporteur:

Mr. Eugene N Nforngwa

Moderator:

Dr. Sane Ibrahima

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

Bureau Cameroun
BP 11 939, Yaoundé
Boulevard de Russie
Yaoundé-Bastos
Phone: +237 22 21 29 96
E-Mail: gro.nuremak-sef@ofni
www.fes-kamerun.org

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

fesmedia Africa
Windhoek, Namibia
Tel: +264 61 417500
Fax: +264 61 237441
E-mail: info@fesmedia.org
www.fesmedia-africa.org

MISA Regional Secretariat

21 Johann Albrecht Street
Private Bag 13386
Windhoek, Namibia
Tel: +26461232975
Fax+264 61 248016
www.misa.org



ISBN No. 978-99945-77-39-2